



Assemblée générale

Soixantième session

14^e séance plénière

Lundi 19 septembre 2005, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Allocution de M. Bingu Wa Mutharika, Président de la République du Malawi

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Malawi.

M. Bingu Wa Mutharika, Président de la République du Malawi, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Bingu Wa Mutharika, Président de la République du Malawi, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mutharika (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale et de l'excellente manière dont vous-même et votre bureau dirigez ses travaux. Je puis vous assurer de l'entier soutien de ma délégation. Par ailleurs, je rends hommage à S. E. M. Kofi Annan, notre Secrétaire général, pour le dynamisme et l'excellence dont il fait montre à la direction de l'ONU.

La présente session a pour objet, entre autres, l'examen des propositions de réforme de

l'Organisation. Il est impératif que nous dressions l'inventaire de ses forces et faiblesses afin de pouvoir créer les conditions d'un avenir meilleur. À ce sujet, dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », le Secrétaire général a soumis d'importantes propositions qui permettront de rendre l'ONU plus efficace et plus crédible. Ces propositions visent à donner à l'ONU les moyens de prendre les décisions requises pour mettre en œuvre le programme mondial en faveur du développement et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Mon pays, le Malawi, suit de très près le débat engagé autour de ce rapport. À en juger par les différentes opinions exprimées, il me semble qu'un consensus est en train de se dégager autour de la nécessité de mettre en œuvre une réforme de l'ONU et de faire en sorte que l'Organisation relève plus efficacement le défi du changement.

Toutefois, je voudrais dire qu'il y a d'autres grandes réformes, hors celle du Conseil de sécurité, à mener au sein de l'ONU, qui sont tout aussi importantes pour la mise en œuvre de l'agenda mondial pour le développement. J'y reviendrai plus loin. Pour l'instant, il est primordial que nous consacrons toute notre attention à étudier tous les éléments de la réforme.

Monsieur le Président, je puis vous assurer que le Malawi prend toute la mesure du rôle joué par la communauté internationale et l'ONU dans la lutte

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



contre la pauvreté, ainsi que dans la promotion du développement et de la prospérité pour tous. La Réunion plénière de haut niveau qui vient de s'achever est l'une de ces initiatives qui donnent de grands espoirs quant au chemin que nous suivrons. Cependant, l'expérience nous a appris que si beaucoup de choses se disent et se promettent à l'ONU, c'est avec peu ou pas de résultats. J'espère très sincèrement que la présente session ne se limitera pas une nouvelle fois à des discours sans conséquence.

Le Malawi éprouve de grandes difficultés à mettre en place un système de gouvernance politique et économique qui fonctionne. Mon pays a toujours énormément de mal à définir son programme politique, ce qui contrarie notre action en faveur du développement. Nous restons en proie à la pauvreté extrême, à des famines alimentaires, à la faim et à la malnutrition. Le VIH/sida continue d'arracher de plus en plus de vies. Le paludisme continue de faire des millions de morts chaque année.

Outre tous ces problèmes, nous devons faire face à la montée de notre dette intérieure et extérieure, à un système commercial international inéquitable, à des conflits et à l'instabilité politique. Aussi pensons-nous que, pour que la moindre réforme engagée à l'ONU soit constructive, nous avons besoin d'être assistés en matière de bonne gouvernance.

Au Malawi, nous œuvrons en faveur de la bonne gouvernance en mettant en œuvre des politiques macroéconomiques rationnelles, en réduisant les dépenses publiques, en évaluant les activités et les résultats de la fonction publique et en luttant contre la corruption à tous les niveaux. De plus, nous avons engagé des réformes efficaces du secteur privé et, grâce au dialogue, les entreprises répondent de manière positive aux réformes économiques et sociales. Je puis dire que nombre de ces réformes ont pris un bon départ.

C'est pour cette raison que mon gouvernement se réjouit de la création du Mécanisme d'évaluation intra-africaine dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), mis en place par l'Union africaine. Notre accession au Mécanisme d'évaluation intra-africaine témoigne de notre volonté de suivre des politiques et pratiques qui mettent l'accent sur la responsabilité et la transparence dans la gestion du secteur public.

Le Malawi s'emploie à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Notre rapport, intitulé « Le Malawi et les objectifs du Millénaire pour le développement : défis et réalisations », a été distribué. Pourtant, mon pays se heurte à d'importants obstacles dans l'application des OMD du fait que le service de la dette extérieure et la gestion de la pandémie du VIH/sida absorbent une grande partie de nos ressources limitées, au détriment des changements sociaux et économiques que requiert la lutte contre la pauvreté.

C'est pourquoi le Malawi soutient la proposition tendant à trouver des solutions globales et viables au problème de la dette extérieure. À cet égard, nous saluons la récente décision du G-8 d'annuler la totalité du solde de la dette de 18 pays, dont 14 pays africains. Je voudrais inviter tous les créanciers à suivre cet honorable exemple, dans la mesure où l'annulation de la dette peut aider les pays pauvres à atteindre les OMD et, partant, à redresser et transformer leur économie nationale.

L'autre obstacle auquel mon pays est confronté tient à la difficulté d'être intégré dans le système commercial international, en partie parce qu'il manque de produits qui répondent aux normes élevées de qualité, mais aussi en raison du caractère injuste et inéquitable du système commercial. C'est pourquoi nous nous associons à l'appel en faveur d'une conclusion rapide du cycle des négociations multilatérales de Doha, menées à l'Organisation mondiale du commerce, qui permette aux pays pauvres, comme le Malawi, de tirer profit du commerce mondial. Il est en outre nécessaire que les pays les moins avancés puissent dès à présent exporter tous leurs produits en franchise de droits et hors quotas, ce qui exige notamment que les pays développés abolissent l'ensemble des barrières non tarifaires, comme les subventions qui ont un effet de distorsion sur les échanges et l'aide que les pays développés apportent à des secteurs économiques nationaux, en particulier l'agriculture.

En Afrique, les efforts de développement sont de surcroît durement freinés par les conflits et l'instabilité politique qui sévissent en différents points du continent. Conscients de cette réalité, nous avons pris en Afrique des mesures radicales et ambitieuses en vue de promouvoir la paix et la sécurité sur notre continent. Ainsi, mon pays, le Malawi, a participé aux activités de

maintien de la paix engagées au Libéria, au Soudan et en République démocratique du Congo.

Je me félicite de l'appui que le Conseil de sécurité de l'ONU et le G-8 ont prêté à l'Union africaine dans ses initiatives de règlement et de gestion des conflits. J'attire également l'attention de l'Assemblée sur le fait que le Conseil de sécurité consacre une grande partie de ses travaux au maintien de la paix en Afrique. J'ai donc la ferme conviction qu'il est possible de renforcer le rôle de l'ONU en Afrique en encourageant sa représentation au sein du Conseil de sécurité. À cet égard, il importe que la communauté internationale soutienne l'appel africain en faveur de l'élargissement du Conseil de sécurité.

La pandémie du VIH/sida pose de graves problèmes sociaux et économiques à l'Afrique. Cependant, l'Assemblée générale sera sans doute intéressée d'apprendre que le Malawi est l'un des rares pays où la pandémie du VIH/sida a pu être maîtrisée. La population du Malawi a bien accueilli l'offre de conseils sur la base d'une participation volontaire et l'apport de médicaments antirétroviraux gratuits. Par exemple, depuis le milieu de l'année dernière, nous avons créé plus de 30 dispensaires dispensant des antirétroviraux et avons traité un grand nombre de patients. Nous prévoyons d'être en mesure de traiter plus de 80 000 personnes d'ici un an.

C'est pourquoi je me félicite de l'appel lancé à la Réunion plénière de haut niveau pour que soit fournie à titre prioritaire, au moyen de dons, une assistance aux pays africains pour la prévention du VIH/sida, ainsi que pour les soins et le traitement des malades. Je me félicite également que l'accent ait été mis sur la nécessité d'encourager les compagnies pharmaceutiques à rendre les médicaments antirétroviraux abordables et accessibles en Afrique. Mon gouvernement lance un appel pour que davantage de moyens financiers nous soient donnés afin de nous permettre d'adopter une approche globale, qui prenne en compte les incidences médicales, économiques, politiques et sociales du VIH/sida sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Je saisis cette occasion pour féliciter tous les pays qui continuent d'apporter des contributions au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le Fonds mondial a permis au Malawi de

lancer un programme de traitement antirétroviral gratuit pour les personnes atteintes du VIH/sida.

En ce qui concerne l'agriculture et la sécurité alimentaire, la situation au Malawi n'a pas été bonne cette année. Mon pays est confronté à de graves pénuries de produits alimentaires en raison de la sécheresse que nous avons connue depuis le mois de janvier. À cause d'une récolte très faible, nous allons avoir besoin d'environ 270 000 tonnes d'aliments pour nourrir quelques 4,2 millions de personnes qui auront besoin de vivres d'ici à la prochaine récolte, en avril ou mai de l'année prochaine. J'appelle par conséquent la communauté internationale à nous aider à obtenir davantage de sources d'aliments pour notre peuple.

Je suis reconnaissant des promesses d'assistance alimentaire faites par nos partenaires de coopération comme le Programme alimentaire mondial, le Gouvernement britannique, l'Union européenne, le Gouvernement japonais, le Gouvernement des États-Unis, le Gouvernement belge et le Gouvernement norvégien. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général pour l'appel spécial qu'il a lancé en faveur de l'Afrique australe.

Je suis heureux de pouvoir annoncer que le peuple du Malawi prend aussi des mesures pour se nourrir lui-même. Nous avons affecté des fonds budgétaires à l'achat de vivres pour la population. Nous avons également créé un fonds pour nourrir la nation (Feed-the-Nation Fund), par l'entremise duquel des Malawiens de tous milieux font des dons volontaires pour acheter des vivres destinés aux plus pauvres de leurs concitoyens. La réponse a été extraordinaire.

En vue d'une solution à moyen et long terme, nous avons adopté des politiques concrètes visant à réduire notre dépendance vis-à-vis des cultures pluviales. Nous avons créé un ministère autonome chargé du développement des systèmes d'adduction d'eau et de l'irrigation. Nous espérons bénéficier d'une assistance technique de la part des pays qui possèdent des compétences spécialisées dans le domaine de l'irrigation.

Passant à la question de la réforme de l'ONU, je tiens à attirer l'attention de l'Assemblée générale sur un aspect important de la réforme de l'Organisation, à savoir la façon dont sont fixés les critères déterminant les conditions à remplir pour être Membre des Nations Unies. Comme les Membres le savent, la Déclaration

universelle des droits de l'homme garantit le droit de tous les peuples du monde à être représentés au sein de l'Organisation des Nations Unies et affirme que la qualité de Membre de l'Organisation ne devrait être refusée à aucun pays. Le Malawi est convaincu que l'ONU a été fondée sur le principe d'en rendre l'appartenance universelle.

C'est pourquoi le Malawi lance un appel pour que la République de Chine (Taiwan) soit admise à l'ONU. Nous formulons cette requête en nous appuyant sur le précédent établi par les nouveaux États nés de l'effondrement du communisme en Europe de l'Est, qui ont exprimé leur désir de devenir des Membres souverains et indépendants de l'Organisation des Nations Unies. Le statut de Membre leur a été accordé. C'était là une décision politique. De même, lorsque la République fédérale socialiste de Yougoslavie a éclaté et a donné naissance aux États distincts de Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Serbie-et-Monténégro et Slovénie, chaque État a été admis au sein de l'ONU. C'était là aussi une décision politique. La Tchécoslovaquie s'est divisée en République tchèque et Slovaquie, et chacun de ces deux États a été admis à l'ONU. En Asie du Sud-Est, Singapour a quitté la Fédération de Malaisie et est devenu Membre de l'ONU. Plus tard, le Timor oriental s'est séparé de l'Indonésie et a été admis en tant que Membre. Toutes ces décisions étaient politiques.

Le Gouvernement du Malawi constate donc avec perplexité que l'on refuse l'admission au sein de l'ONU à la République de Chine (Taiwan), qui a pris une décision politique semblable. Comment l'ONU peut-elle se faire l'apôtre de l'équité et de la justice alors qu'elle refuse d'admettre plus de 23 millions de personnes qui apportent une contribution significative au commerce et au développement mondiaux? Comment l'ONU justifie-t-elle son refus d'admettre Taiwan quand les pays que je viens de citer ont été admis? Pourquoi Taiwan fait-il l'objet d'une discrimination au sein de l'ONU?

À moins que l'on ne réponde honnêtement à ces questions, les observateurs ne pourront que conclure que l'ONU applique deux poids et deux mesures. Le Gouvernement du Malawi estime que l'ONU doit appliquer un seul et même critère et admettre la République de Chine sur cette base. C'est pourquoi je lance un appel, par votre entremise, Monsieur le Président, aux Membres des Nations Unies pour qu'ils admettent au sein de l'ONU le peuple taiwanais,

comme ils l'ont fait pour les pays d'Europe de l'Est et d'Asie du Sud-Est. Cela permettrait au peuple dynamique et ingénieux de Taiwan de jouer le rôle qui lui revient de droit dans les affaires mondiales, l'industrialisation, le commerce et le développement. Je suis convaincu que l'admission de la République de Chine (Taiwan) au sein de l'ONU renforcerait également la crédibilité de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Vive les Nations Unies!

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Malawi de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Bingu Wa Mutharika, Président de la République du Malawi, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de Al Hadji Yahya A. J. J. Jammeh, Président de la République de Gambie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Gambie.

Al Hadji Yahya A. J. J. Jammeh, Président de la République de Gambie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. Al Hadji Yahya A. J. J. Jammeh, Président de la République de Gambie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Jammeh (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale en sa soixantième session. Il ne fait pas de doute pour moi qu'avec votre compétence et votre vaste expérience vous saurez guider nos délibérations vers une conclusion couronnée de succès. J'aimerais également féliciter mon cher ami S. E. M. Jean Ping, Président sortant de l'Assemblée générale, de l'excellente manière dont il a conduit les travaux de la cinquante-neuvième session. Par ailleurs, je félicite le Secrétaire général de son rôle moteur, notamment s'agissant de faire avancer la réforme des Nations Unies et le programme de revitalisation. Mon pays a toute confiance en son intégrité et sa

compétence, qu'il a démontrées au fil des ans, aussi bien en tant que membre du personnel qu'à la barre de l'Organisation.

Au moment où nous célébrons le soixantième anniversaire de l'Organisation, nous devons marquer une pause et faire le bilan de notre réponse collective aux nombreux problèmes mondiaux auxquels se heurte l'humanité. Composée de seulement 50 Membres à sa création, l'Organisation s'est élargie jusqu'à en compter 191 aujourd'hui. Cette rapide expansion, ainsi que la maturité que l'ONU a acquise au cours des années, appelle une évaluation de ses forces et faiblesses afin de la rendre plus efficace. Ce n'est un secret pour personne que la voix de l'Assemblée générale s'est affaiblie au fil des ans; que la crédibilité de nos procédures et mécanismes de défense des droits de l'homme a été réduite; que la démocratie, l'exercice des responsabilités et la transparence au Conseil de sécurité sont devenues floues; et que le Conseil économique et social a besoin d'être plus pertinent et efficace. Nous avons assisté à plusieurs reprises depuis 1945 à des exemples de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, ainsi qu'à la prolifération des armes de destruction massive. La violence civile et le terrorisme sapent la sécurité humaine et celle des États. La pauvreté, la faim et les maladies continuent de décimer d'innombrables communautés. Nous devons par conséquent réévaluer et revitaliser notre capacité de réagir aux crises humanitaires.

Voilà le contexte des difficultés auxquelles l'Organisation fait face. Cela ne constitue pas un échec, mais souligne simplement qu'il faut que nous fassions davantage pour transformer le monde en un lieu plus sûr et meilleur pour l'humanité tout entière.

Par conséquent, au moment où nous célébrons nos succès, essayons à nouveau d'être fidèles à notre mission et élaborons une vision nouvelle qui reflète les réalités du monde au XXI^e siècle. Ma délégation voudrait à cet égard exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour le programme de réforme complet qu'il a énoncé dans son rapport « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et droits de l'homme pour tous » (A/59/2005). Nous convenons également que le monde doit placer davantage l'accent sur ces libertés plus grandes.

Les humains sont aujourd'hui en majorité dans les chaînes – les chaînes de la pauvreté et du sous-

développement. Développement signifie pour eux se libérer du besoin, de la peur, de la faim et surtout être libres de vivre dans la dignité. Pour que l'Organisation soit mieux à même de répondre avec efficacité à la quête par l'humanité de ces libertés plus grandes, la réforme est une nécessité réelle pour que l'Organisation devienne plus pertinente et ait un plus grand impact.

Les objectifs suivants doivent effectivement être visés par nos efforts collectifs durant la décennie à venir : la pauvreté absolue et les maux qui l'accompagnent, comme les maladies, la faim et l'analphabétisme, doivent être éliminés de la surface de la terre; il faut mettre fin à la prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive et il faut imposer une interdiction totale des armes nucléaires à tous les États; il faut que la paix puisse régner dans le monde entier; il faut davantage de tolérance et de respect mutuel face aux divergences entre les uns et les autres; les écosystèmes et les ressources naturelles de la planète doivent être utilisés et préservés de manière judicieuse; les systèmes politiques doivent s'efforcer de coopérer plus étroitement; le multilatéralisme doit remplacer l'unilatéralisme face aux conflits, aux différends ou aux désaccords entre les États Membres; et la réconciliation doit se substituer à la confrontation et aux conflits.

Si, dans la décennie à venir, nous réussissons à réaliser ces objectifs, nous nous serons assurés ces libertés plus grandes auxquelles nous aspirons aujourd'hui.

Malgré la nécessité de se concentrer sur ces objectifs à long terme, nous ne devons pas non plus perdre de vue les impératifs de notre époque. Nous devons continuer à œuvrer de concert en vue d'instaurer une paix mondiale, en accordant la plus haute priorité aux situations de conflit qui représentent la plus grande menace à la paix de l'ensemble du monde. Nous devons pour cela commencer par le Moyen-Orient. En l'absence d'un règlement juste du conflit israélo-palestinien, la paix continuera d'être insaisissable au Moyen-Orient, ce qui aura des conséquences pour le monde entier. Ma délégation appuie la vision d'un règlement prévoyant deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité. Nous nous félicitons également du retrait israélien de Gaza et de la Cisjordanie, car il

constitue une nouvelle étape en vue d'un retrait total des autres territoires palestiniens occupés.

La situation instable qui existe en Iraq se répercute sur le monde entier. Elle n'est nullement sans lien avec l'envolée des cours du pétrole, qui provoque de graves problèmes au niveau de l'économie mondiale et menace d'anéantir les gains économiques de nombreux de pays en développement. Plus rapidement la stabilité sera ramenée dans la région, mieux cela vaudra pour ce pays et pour le reste du monde.

Nous sommes encouragés par les contributions positives de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine au règlement pacifique des conflits en Afrique.

En Guinée-Bissau, un nouveau jalon a été atteint avec l'élection de Nino Vieira à la présidence. Après plusieurs années d'épreuves et de tribulations, le peuple bissau-guinéen s'est solidement ancré dans la voie du redressement, de la paix et du développement. En tant que Président du Groupe des amis de la Guinée-Bissau à l'ONU et en tant que membre du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, ma délégation demande la convocation rapide d'une conférence de donateurs pour qu'ils manifestent leur solidarité avec le peuple bissau-guinéen et s'engagent en faveur d'une paix durable dans ce pays.

De même, au Burundi, la transition démocratique vient de s'achever avec l'élection récente du Président Pierre Nkurunziza. Nous lui transmettons ainsi qu'au peuple burundais nos félicitations les plus sincères, ainsi que nos meilleurs vœux pour une nouvelle ère de paix, de stabilité et de développement.

Cette année a connu de grands progrès vers une paix durable au Soudan. Ma délégation félicite le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan de leur engagement en faveur d'un accord historique destiné à ramener une paix durable dans le pays. Nous sommes encouragés par les mesures qu'ils ont prises à ce jour pour appliquer l'accord, et j'espère ardemment que leur direction collective continuera de poursuivre sans relâche les rêves qu'ils forment pour le Soudan. Nous partageons la douleur du peuple soudanais à la suite du décès tragique de son dirigeant et Vice-Président, M. John Garang, qui a tant fait pour avancer le processus de paix. Nous avons la certitude que son successeur poursuivra la voie qu'il a tracée jusqu'à obtenir le règlement pacifique de toutes les questions en suspens.

Un facteur qui sous-tend tous ces conflits est la prolifération des armes légères et de petit calibre. Nous devons être déterminés à empêcher les acteurs non étatiques, les terroristes et les réseaux de criminalité organisée d'acquiescer ces armes de terrorisme massif. Nous aurons l'occasion de préciser notre réaction face à ce fléau lors de l'examen, en 2006, du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères.

Notre Organisation doit être le défenseur ultime des règles du droit international, auxquelles doivent adhérer tous les États du concert des nations. Toute tentative d'affaiblir ou de saper notre système international fondé sur ces règles doit être rejetée sans concession. Une institution comme la Cour pénale internationale, qui a pour mandat de mettre fin à l'impunité, mérite tout l'appui qu'elle peut recueillir de la part de la communauté internationale. Le Statut de Rome représente un rayon d'espoir pour l'humanité tout entière et ma délégation appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager rapidement d'y devenir partie.

Ma délégation condamne vigoureusement l'application de mesures coercitives unilatérales en tant que moyen de régler les différends. Ces mesures ont des répercussions négatives sur la vie d'innocents qui n'ont aucun moyen de recours ou de réparation. Nous demandons donc la levée immédiate et complète des sanctions imposées à Cuba.

Tandis que nous réclamons la réforme et le renouveau de notre Organisation, nous devons élargir nos horizons et entreprendre une réévaluation sobre et froide de notre politique à l'égard de la République de Taiwan. On continue d'ignorer les préoccupations des 23 millions d'habitants de ce grand pays, qui sont laborieux et pacifiques. La République de Taiwan est un État démocratique et souverain. Son Gouvernement élu démocratiquement défend les intérêts du peuple taiwanais dans le monde. Le peuple taiwanais montre la même préoccupation que nous tous s'agissant des problèmes mondiaux tels que la paix et la sécurité internationales, le VIH/sida, la diffusion des maladies, la pollution de l'environnement et toutes les autres préoccupations qui sont les nôtres à l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins, elle n'est pas assise à cette table, contribuant pour sa part à la recherche de solutions des problèmes auxquels le genre humain est confronté aujourd'hui. Nous appelons donc toutes les nations du monde éprises de paix à appuyer sans délai la participation de la République de Taiwan à toutes les

affaires de l'Organisation des Nations Unies en tant que membre à part entière. L'Organisation des Nations Unies du XXI^e siècle devrait inclure tous les peuples de la terre sans aucune discrimination politique. L'Organisation des Nations Unies devrait également être attachée à l'objectif suivant : une Organisation des Nations Unies du XXI^e siècle, réformée, qui inclut le peuple de la République de Taiwan. Leur épreuve est nettement amplifiée par notre préoccupation actuelle avec les conflits qui font rage aujourd'hui et qui posent une menace sérieuse à la paix et la sécurité internationales.

Cela fait des décennies maintenant que le programme de réforme est à l'ordre du jour. Enfin, cette année, un certain nombre de rapports, y compris un dû au Secrétaire général lui-même, semblent nous avoir tous incités à l'action.

Ma délégation appuie pleinement la réforme proposée du Conseil économique et social et souscrit à la création de la Commission de consolidation de la paix. À cet égard, nous espérons que la richesse des enseignements que l'Organisation des Nations Unies a tirés au fil des ans, s'agissant notamment de la gestion des pays sortant d'un conflit, sera mise à profit au moment d'élaborer la structure, les fonctions et le mandat de la Commission.

Nous appuyons de même la réforme proposée de la Commission des droits de l'homme. Cependant, nous devons nous souvenir que les droits de l'homme font partie des préoccupations de tous et que les protéger n'est pas la prérogative d'un petit groupe choisi. Un organe compétent en matière des droits de l'homme, moins nombreux, renforcera cette notion et prolongera la crise de crédibilité dont souffre la Commission actuelle. Bien que la Commission puisse avoir des carences structurelles, c'est sur ses méthodes de travail que nous devons nous concentrer afin d'éliminer les préjugés, la subjectivité et la sélectivité.

Revitaliser l'Assemblée générale est une tâche qui aurait également dû être entreprise depuis longtemps. Il est temps que l'Assemblée générale s'affirme davantage dans le cadre du mandat que lui a conféré la Charte.

La réforme de notre Organisation serait incomplète sans la réforme du Conseil de sécurité. La taille et la composition actuelles du Conseil tournent en dérision l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies et les réalités du monde d'aujourd'hui.

Les intrigues ou la procrastination ne pourront réduire au silence l'Afrique dans sa quête légitime pour une pleine représentation au Conseil de sécurité. La paix et la sécurité internationales sont l'affaire de tout le monde. En l'absence d'une réforme et d'un examen approfondi des méthodes de travail du Conseil, la légitimité des décisions qu'il prend sera de plus en plus contestable.

Nous aurons également à examiner une fois encore la question du droit de veto. L'objet pour lequel le veto a été institué et les raisons pour lesquelles il a été assigné il y a 60 ans ne sont plus valables dans le monde d'aujourd'hui. En réalité, la position de l'Afrique sur le veto, que ma délégation appuie sans aucune réserve, est qu'il devrait être aboli. En fait, le droit de veto ne devrait être octroyé qu'à l'Assemblée générale pour être exercé suite à un vote majoritaire. Si cela est fait, l'Organisation des Nations Unies et le monde pourront être fiers d'avoir un système démocratique universel qui inaugurerait un ordre mondial nouveau et plus pacifique.

La composition actuelle du Conseil de sécurité n'est pas propice au maintien de la paix et de la sécurité internationales. S'il ne peut être réformé, il devrait être aboli et son mandat attribué à l'Assemblée générale qui prendrait les décisions à la majorité des voix. Dans ce cas, toute mesure prise par l'Organisation des Nations Unies dans une situation donnée le serait en notre nom à tous. Cela mettrait un point final à l'unilatéralisme dans le règlement des problèmes et des différends internationaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Gambie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

El Hadj Yahya A. J. J. Jammeh, Président de la République de Gambie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

**Allocution de M. Boniface Alexandre,
Président par intérim de la République d'Haïti**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président par intérim de la République d'Haïti.

M. Boniface Alexandre, Président par intérim de la République d'Haïti, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Boniface Alexandre, Président par intérim de la République d'Haïti, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Alexandre : Je voudrais, tout au début de mes propos, tant en mon nom propre qu'en celui de la nation haïtienne, vous exprimer, Monsieur le Président, mes plus vives félicitations à l'occasion du choix unanime qui a été fait de vous pour diriger les travaux de l'Assemblée générale à sa soixantième session ordinaire. Votre riche expérience des questions de sécurité, de droits de l'homme et de développement est de bon augure pour le succès de nos débats.

Je souhaiterais associer à cet hommage M. Jean Ping, le Ministre des affaires étrangères du Gabon, dont la modération, le sens du compromis et de la mesure lui ont valu le respect et l'estime générale durant la précédente session.

Qu'il me soit permis d'adresser au Secrétaire général de notre Organisation, M. Kofi Annan, ma sincère gratitude pour ses efforts inlassables à la cause de la paix, de la démocratie et du développement. Ce triptyque – paix, démocratie et développement – est désormais le nouveau nom du progrès des peuples et de la stabilité du monde.

C'est dans ce cadre que depuis plus d'un an, l'ONU a déployé en Haïti une Mission pour la stabilisation qui contribue à améliorer le climat de sécurité du pays. Nous avons sollicité cette Mission parce que nous croyons fermement à la solidarité internationale. Nous profitons de cette occasion pour remercier tous les pays qui ont manifesté leur amitié envers Haïti en contribuant d'une façon ou d'une autre au déploiement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Du haut de cette tribune, j'aimerais évoquer la profonde affliction des populations du sud des États-Unis d'Amérique dramatiquement affectées par le passage au mois d'août du cyclone Katrina, l'un des plus dévastateurs qui ont frappé notre continent. Que le Gouvernement et le peuple des États-Unis reçoivent à nouveau nos vives sympathies et notre profonde solidarité en ces moments d'épreuve.

Notre Organisation a désormais 60 ans. La célébration de cet anniversaire prolonge

magnifiquement la Réunion plénière de haut niveau des chefs État et de gouvernement, qui s'est voulu une première esquisse du bilan des engagements souscrits dans la Déclaration du Millénaire.

Le Gouvernement haïtien appuie, dans son esprit, le texte adopté le 16 septembre, lequel reprend, dans ses grandes lignes, les objectifs minima, que la communauté internationale se propose d'atteindre d'ici 2015. De même, la République d'Haïti soutient toutes les démarches destinées à accroître l'aide au développement, par l'épargne solidaire à l'échelle mondiale.

Le Gouvernement haïtien attache la plus haute importance au projet de la République française consistant à trouver un financement stable et durable, par le biais de mécanismes innovants, pour prévenir et guérir les pandémies majeures de notre temps. Il me plaît de souligner que ce projet a déjà suscité le plus large intérêt de maints dirigeants du monde.

Nous nous félicitons également des initiatives diverses, entre autres, du projet d'une Facilité de financement internationale, qui retient notre meilleure attention. Présentée par la Grande-Bretagne, l'idée qui consiste à emprunter sur les marchés financiers pour augmenter l'assistance aux pays les plus pauvres, notamment en matière de lutte contre le VIH/sida, est à prendre en compte.

Toutefois, ces efforts risquent de ne pas atteindre leurs objectifs, si une solution globale au problème de la dette des pays du Sud n'est pas trouvée. Cette solution permettra d'apporter une contribution positive à la sécurité internationale, non seulement en envisageant la remise totale des dettes des pays les moins avancés, mais aussi en aidant ces derniers à surmonter le problème, en facilitant leur développement. La République d'Haïti soutient sans réserve toute solution négociée, efficace, globale et durable, au sein de notre Organisation, visant à résoudre le problème angoissant de la dette des peuples des pays pauvres.

Par ailleurs, en ce soixantième anniversaire de notre Organisation, il convient de tenir compte des multiples voix qui s'élèvent pour demander la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Certes, des avancées significatives sont en cours d'exécution, avec notamment le projet d'élévation de la Commission des droits de l'homme au niveau d'un Conseil des droits de l'homme. Il convient également de souligner la

suppression du Chapitre XIII de la Charte et les références au Conseil de tutelle figurant au Chapitre XII.

S'agissant du Conseil de sécurité, la République d'Haïti adhère au paragraphe 153 du texte de la Réunion plénière de haut niveau, qui recommande que le Conseil de sécurité soit réformé sans tarder, afin de le rendre plus largement représentatif, plus performant et plus transparent, ce qui accroîtra encore son efficacité, la légitimité de ses décisions et la qualité de leur mise en œuvre.

En ce sens, je renouvelle la position haïtienne exprimée par le Premier Ministre, M. Gérard Latortue, de corriger l'erreur historique de ne pas avoir un représentant de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes comme membre permanent du Conseil de sécurité.

La République d'Haïti est à la croisée des chemins. Dans quelques semaines seront organisées à travers le pays des élections générales destinées à doter la nation de représentants élus à tous les niveaux. Ce scrutin est totalement inclusif. Tous les secteurs, tous les partis politiques indistinctement se sont inscrits. Certes, le chemin pour parvenir au terme du processus a été malaisé, difficile, ponctué d'éruptions de violences et d'accès de fièvre. Le dur apprentissage de la liberté retrouvée n'a pas été facile. Pendant de longs mois, le pays s'est trouvé dans un climat voisin du chaos, où des groupes armés ont tenu de nombreux quartiers de la capitale en otage. Ils y ont commis les pires atrocités. Fort heureusement, ils ont été, pour la plupart, mis en échec, grâce aux efforts conjugués, de la Police nationale d'Haïti et de la MINUSTAH.

Le calme revient progressivement. Je demeure persuadé que la campagne électorale va se dérouler dans un climat paisible, en dépit du nombre élevé de candidats à la présidence. À présent, l'horizon s'est sensiblement éclairci, malgré des tentatives désespérées de gangs irréductibles. Le dialogue national a été entamé avec tous les secteurs intéressés du pays. La commission préparatoire créée en la circonstance doit incessamment présenter son rapport.

À cet égard, le peuple haïtien et son gouvernement savent gré à l'ONU et aux pays amis de tous les continents de la solidarité dont ils font preuve à l'égard d'Haïti, et de l'intérêt qu'ils portent au succès du processus électoral en cours. Rien ne peut plus désormais arrêter la marche vers des élections

pluralistes et démocratiques, organisées dans un climat de sécurité que la Police nationale d'Haïti, appuyée par la MINUSTAH, s'est engagée à garantir.

Par ailleurs, l'instabilité politique chronique en Haïti et les graves problèmes socioéconomiques ont poussé un grand nombre de nos compatriotes à s'expatrier vers des rives voisines, jugées plus clémentes. Toutefois, il arrive que des tensions surgissent avec une certaine frange de la population locale du pays d'accueil. Nous demandons aux dirigeants de ces pays de se pencher avec célérité sur cette question, afin d'éviter que des radicaux n'en profitent pour commettre des abus sur les expatriés haïtiens. Pour notre part, nous sommes ouverts à toute négociation de nature à calmer les esprits et à trouver des solutions conformes aux droits et aux traités internationaux relatifs à la question migratoire.

En ce moment décisif de la transition, nous renouvelons notre appel à la communauté internationale à venir observer le déroulement du scrutin. Nous voulons des élections transparentes au terme desquelles les élus ne seront pas contestés. Nous sommes reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies du soutien qu'elle apporte à Haïti en ce moment crucial.

Je réitère solennellement l'appel que j'ai lancé, ici même, il y a une année, à la communauté internationale, pour qu'enfin, Haïti ne soit plus seule, isolée; pour que, le 7 février 2006, je passe le pouvoir à un nouveau Président librement élu, plaçant ainsi Haïti, de manière irréversible, dans la communauté et dans le concert des nations démocratiques; pour que le Gouvernement qui sortira des urnes s'attelle à la lourde tâche de reconstruction économique et de progrès social, avec tout naturellement l'appui renforcé et la solidarité sans faille de la communauté internationale; pour qu'Haïti sorte de l'ornière du sous-développement, de l'extrême pauvreté et de la misère, qui font le lit de toutes les dictatures; pour qu'enfin, le pays retrouve son unité et son âme.

C'est dans cet esprit de solidarité et de coopération authentiques, qui constitue, au demeurant, la raison d'être des Nations Unies, que la République d'Haïti souhaite travailler, en vue de la réalisation, d'ici à 2015, d'objectifs du Millénaire qui soient à la hauteur des aspirations de tous.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président par intérim de la

République d'Haïti de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Boniface Alexandre, Président par intérim de la République d'Haïti, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour provisoire (suite)

Débat général

Allocution de M. Maatia Toafa, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et du travail de Tuvalu

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du travail de Tuvalu.

M. Maatia Toafa, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du travail de Tuvalu, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du travail de Tuvalu, S. E. M. Maatia Toafa. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Toafa (Tuvalu) (*parle en anglais*) : Le peuple de Tuvalu, au nom duquel j'ai l'honneur de prendre la parole, se joint à moi pour adresser ses chaleureuses félicitations à l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de son soixantième anniversaire.

Je tiens à faire consigner ici notre profonde reconnaissance à l'égard de chacun des membres de cet important organe pour toutes les réalisations des Nations Unies. En effet, c'est grâce aux nobles valeurs et principes de l'Organisation que des petits pays isolés comme Tuvalu peuvent atteindre les objectifs de l'autodétermination et de l'indépendance, avec dignité et avec espoir. Nous sommes fiers d'être membre de cette grande famille des nations.

Nous tenons également à nous joindre à nos prédécesseurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence et vous assurer de tout notre soutien et notre coopération.

La semaine dernière, le monde – nos familles et nos enfants – nous a entendu dire que le temps de l'affirmation des principes et de la définition des problèmes et des mesures à prendre face aux défis

complexes du développement, de la sécurité et des droits de l'homme était révolu. Le temps est maintenant à l'action. Mais comment traduire la rhétorique en mesures concrètes destinées à améliorer le niveau de vie de chaque pays, des familles, des femmes et des enfants de nos collectivités et de nos villages, de façon équitable et juste voilà la principale gageure. L'ONU doit jouer le rôle central dans la gestion de ce processus.

Tuvalu trouve profondément encourageante la volonté actuelle d'atteindre les nombreux objectifs fixés par la communauté internationale en matière de développement. Les engagements pris par l'Union européenne et d'autres d'atteindre la cible fixée par l'ONU – consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement – est à saluer hautement. Nous saluons également les nouvelles initiatives novatrices en matière de financement et de bonne gouvernance, à commencer par le Fonds pour la démocratie, l'initiative française, etc. L'engagement pris par les États-Unis d'Amérique avec son initiative, le Compte du défi du Millénaire, est également à saluer particulièrement.

Tuvalu, petit État insulaire en développement appartenant à la catégorie des pays les moins avancés, dont la stratégie de développement national a toujours été prudente et responsable, trouve profondément encourageant, notamment, que la communauté internationale mette de nouveau en exergue les vulnérabilités particulières des petits États insulaires en développement et les besoins des pays les moins avancés, ainsi que la nécessité impérieuse de prendre des mesures à cet égard.

Une coopération internationale accrue à la mise en œuvre intégrale et efficace de la Stratégie de Maurice pour les petits États insulaires en développement et le Programme d'action de Bruxelles, et en particulier des dispositions concernant les financements nécessaires, le renforcement des capacités et le développement et le transfert des technologies, est absolument critique pour l'action en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement comme Tuvalu. Il est nécessaire, désormais, de trouver comment relier les engagements internationaux aux stratégies nationales, et aux plans et mesures sur le terrain.

À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer le lancement, vendredi dernier ici, à New York, de Te Kakeega II – stratégie nationale de développement durable de Tuvalu pour 2005-2015 – qui représente les engagements pris par le Gouvernement et toutes les parties prenantes, y compris les organisations non gouvernementales et les collectivités insulaires.

Nous apprécions sincèrement l'appui apporté par nos amis à New York, nos partenaires bilatéraux et les institutions des Nations Unies et nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale pour développer les partenariats qui permettront de mettre en œuvre ces stratégies. De même, le rôle important que jouent à l'appui de nos efforts nationaux les organes régionaux, en particulier ceux de la région Pacifique, tels que le Conseil des organisations régionales du Pacifique, doit être reconnu et soutenu. Nous souscrivons vigoureusement, par conséquent, aux observations faites par le Samoa et la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur l'importance des dispositifs régionaux tels que le Plan pour le Pacifique.

Les problèmes de sécurité continuent de provoquer des ravages, des peurs et des incertitudes dans le monde entier. Les actes terroristes aux quatre coins du monde, notamment les attaques qui ont récemment eu lieu à Londres et ailleurs, ont prouvé que des forces résolues à saper les objectifs initiaux des Nations Unies que sont la liberté, la paix et la sécurité continuaient d'exister. Ces actes ont aussi montré l'urgence avec laquelle nous, les Nations Unies, devons agir collectivement pour combattre ces forces.

Tuvalu est pleinement déterminé à rallier la lutte contre le terrorisme international, en application des résolutions du Conseil de sécurité. Mais nous avons besoin que l'ONU et la communauté internationale nous aident à remplir les conditions, notamment pour ce qui est de l'établissement de rapports, requises par ces résolutions et les conventions internationales contre le terrorisme.

La menace de l'impact du changement climatique, de la hausse et de la variabilité du niveau de la mer sur l'environnement mondial continue d'être pour nous tous une source de grave préoccupation. Pour les petits États insulaires et côtiers de faible élévation comme Tuvalu, la situation est catastrophique, menaçant des vies, les droits de

l'homme et notre survie à long terme. Les impacts sont réels et se vérifient déjà. Ils exigent des actions urgentes de la part de la communauté internationale. Comme l'a souligné à juste titre le Secrétaire général dans son rapport « Dans une liberté plus grande », « S'ils ne réagissent pas, [les petits États insulaires en développement] paieront un lourd tribut pour les actions des autres pays » (A/59/2005, par. 60). Il ne saurait y avoir d'affirmation plus vraie.

Nous sommes tous profondément touchés par les pertes en vies humaines et les destructions causées par l'ouragan Katrina sur la côte du Golfe du Mexique des États-Unis d'Amérique il y a trois semaines, mais le monde ferait bien de prendre au sérieux de telles alertes. Tuvalu est fermement convaincu que nous devons de toute urgence prendre des mesures visant à ralentir le changement climatique, conformément aux objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et aux cibles du Protocole de Kyoto pour réduire les émissions du gaz à effet de serre et promouvoir la mise au point et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable.

À ce propos, Tuvalu manquerait à son devoir s'il ne se félicitait pas sincèrement, une fois de plus, de l'entrée en vigueur, au début de cette année, du Protocole de Kyoto et s'il ne demandait pas instamment à tous les pays industrialisés qui ne l'ont pas encore fait de le ratifier sans plus attendre. Ne pas le faire revient à signer l'arrêt de mort de Tuvalu.

Le moment est également venu de lancer un dialogue sur une démarche plus globale pour des mesures à prendre contre le changement climatique auxquelles tous les principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre devront participer. La onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Montréal en novembre, doit promouvoir la prise de décisions sur des questions essentielles relatives à l'action future contre le changement climatique.

À moins que l'action soit prise au sérieux, tous les efforts en faveur du développement, de la sécurité et des droits de l'homme des pays les plus vulnérables aux impacts du changement climatique seront gravement compromis. Nous lançons un appel à ceux qui en ont la capacité pour qu'ils fassent preuve de compassion envers des îles comme Tuvalu, ainsi qu'envers le reste de l'humanité.

S'agissant du renforcement de l'utilité et du rôle de l'ONU, nous voudrions réaffirmer notre ferme appui aux réformes de l'ONU, notamment à l'élargissement du Conseil de sécurité dans sa catégorie des membres permanents et à l'amélioration de ses méthodes de travail. Dans cette même ligne, nous réaffirmons également notre appui aux candidatures du Japon, de l'Allemagne, de l'Inde et du Brésil à des sièges permanents dans un Conseil élargi. Nous avons le sentiment très fort qu'il faut mettre à profit l'élan acquis jusqu'à présent sur la question afin de terminer le débat sur les réformes proposées, au plus tard avant fin décembre 2005. Nous pensons également qu'une représentation plus équitable des pays en développement parmi les membres non permanents du Conseil est essentielle et n'a été que trop longtemps différée.

Tuvalu reconnaît la gravité de l'épidémie du VIH/sida et de son impact sur le développement social et économique et sur la sécurité de Tuvalu et d'autres îles du Pacifique. Étant données notre vulnérabilité et la grande mobilité de nos communautés, en particulier de nos marins qui travaillent sur des navires marchands dans le monde entier, il faut de toute urgence obtenir de la communauté internationale, notamment du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qu'elle nous aide à susciter une prise de conscience à Tuvalu pour combattre les menaces que pose l'épidémie. Nous avons besoin pour cela d'une assistance technique et financière.

Quant aux ressources naturelles, Tuvalu est réellement un petit pays insulaire au milieu d'un grand océan. L'océan Pacifique qui entoure nos îles fournit les ressources vitales nécessaires à notre subsistance et à notre développement économique et social. De plus en plus, cependant, nous sommes inquiets devant les réelles menaces que posent la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et la pollution des océans due aux déchets, notamment le transit maritime de substances hautement radioactives et toxiques dans notre région. Nous aurions besoin de la communauté internationale pour qu'elle nous aide à sauver nos océans et à appuyer pleinement la Politique océanique régionale des îles du Pacifique adoptée en 2002.

Les transferts de fonds envoyés des pays développés par les travailleurs migrants sont une source importante de flux financiers vers les pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement comme Tuvalu. Effectivement, les

transferts de fonds provenant de nos travailleurs à l'étranger, notamment les marins travaillant à l'étranger, fournissent une importante source de revenu absolument vitale pour le développement social et économique de Tuvalu.

Tuvalu est pleinement favorable à ce que l'on accorde d'urgence attention, dans l'ordre du jour international, à la question des droits des travailleurs migrants, notamment au maintien de normes internationales de compétence et à la sécurité des travailleurs migrants afin d'assurer le maintien de cette source vitale de capitaux dont disposent les petits États insulaires en développement.

La question de la représentation à l'ONU ne cesse d'être un sujet de préoccupation pour Tuvalu. Malheureusement, on ne peut dire de cette auguste organe qu'il est universel si les 23 millions d'habitants de la République de Chine à Taiwan n'y sont pas représentés comme ils y ont droit. Tuvalu estime qu'il est injuste et moralement condamnable de reconnaître l'évolution politique et démocratique de Taiwan, sa participation active et responsable au monde des affaires, notamment le commerce, les échanges, la santé et le développement international, sans qu'elle soit représentée au sein de l'ONU. Il faut remédier à cette situation. Nous demandons à l'ONU de réexaminer cette importante question, ainsi que la montée des tensions dans le détroit de Taiwan suite à l'adoption par la République populaire de Chine de sa loi dite « antisécession ».

Enfin, souhaitons rappeler que les efforts en vue du développement durable des petits États insulaires en développement comme Tuvalu ne serviront à rien si la question du changement climatique et du niveau de la mer n'est pas traitée d'urgence et de façon énergique. L'intérêt de Tuvalu n'est pas égoïste. Des conséquences plus graves de l'inaction au sujet du changement climatique se feront sentir partout, comme nous pouvons déjà le constater dans le monde entier.

Nous espérons sincèrement que de cette maison commune, qui abrite notre famille des Nations Unies, émergera une meilleure entente et une meilleure volonté au service de la sécurité et de la survie durables de Tuvalu et du monde entier.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du travail de Tuvalu de sa déclaration.

S. E. M. Maatia Toafa, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du travail de Tuvalu, est escorté hors de la tribune.

Allocution de S. E. M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume de Lesotho

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons à présent entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume de Lesotho.

S. E. M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume de Lesotho, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume de Lesotho et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Mosisili (Lesotho) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux compliments qui vous ont été adressés, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette session, ainsi qu'à votre prédécesseur, S. E. M. Jean Ping, du Gabon.

L'Organisation des Nations Unies est née il y a 60 ans alors que la guerre, dans sa barbarie, avait dépassé le degré de compréhension et de tolérance humaines. L'Organisation était devenue une source d'espoir, car sa fondation reposait sur les piliers inaliénables, interconnectés et interdépendants du développement, des droits de l'homme et de la sécurité.

Les États Membres de l'Organisation ne cessent de souhaiter sa réforme afin de la rendre plus démocratique et plus à même de répondre aux besoins de toutes les nations, riches et pauvres, grandes et petites, puissantes et faibles. N'oublions pas que la dernière réforme de l'ONU a eu lieu en 1963, il y a plus de quatre décennies. Dans ce contexte, ma délégation rend hommage au Secrétaire général pour son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005). Ce rapport a constitué la base des débats des États Membres alors qu'ils se préparaient à l'examen, après cinq ans, de la

Déclaration du Millénaire et à la soixantième session de l'Assemblée générale. Il soulève des questions critiques sur la réforme de cet organe mondial, critiques dont l'objectif est de permettre à celui-ci de relever les défis et de faire face aux menaces du XXI^e siècle – une tâche énorme à vrai dire.

Nous avons cependant pris note avec regret du fait que certains États Membres ont relégué au second plan les questions critiques de développement, accordant plutôt la priorité aux questions de sécurité, en particulier à la réforme du Conseil de sécurité. Du fait de cette tendance, nous voyons se dessiner une nouvelle situation intenable et, en fait, injustifiée, susceptible de diviser des régions et/ou des continents, et d'avoir des conséquences négatives sur les relations cordiales entre les États.

Pour progresser d'un même pas, la communauté internationale doit s'efforcer de faire avancer simultanément les programmes mondiaux du développement, des droits de l'homme et de la sécurité. Chacun reconnaît que la pandémie de VIH/sida est devenue l'une des principales menaces qui pèsent sur le développement, car elle réduit à néant les acquis réalisés à ce jour. Nous convenons tous également que les ravages de l'extrême pauvreté continuent de nous tourmenter. Il va sans dire que l'extrême pauvreté constitue une violation de la dignité humaine. Les conflits armés aussi entravent le développement. L'Afrique présente un exemple classique de la façon dont ces menaces compromettent non seulement la paix et la sécurité, mais aussi le développement, ce qui joue contre le respect des droits de l'homme.

En effet, ce n'est pas par hasard que le développement a été l'un des objectifs clefs de la plupart, sinon de l'ensemble, des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies consacrées aux domaines économique, social et autres. C'est pourquoi ma délégation se félicite des efforts des pays donateurs qui ont réussi à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement (APD), et 0,2 % en faveur des pays les moins avancés. Nous nous félicitons également des initiatives prises par certains pays d'établir des échéanciers pour atteindre leurs objectifs en matière d'APD. Toutefois, nous demandons encore une fois aux pays développés d'honorer les engagements qu'ils ont pris d'aider les pays en développement dans tous les domaines pertinents. Ils doivent accélérer et accroître

les flux d'APD et d'investissement étranger direct. Ils doivent également adopter des mesures adéquates afin d'intégrer pleinement les économies petites et vulnérables dans le système commercial multilatéral, annuler la dette, transférer les technologies, fournir une assistance financière et technique, ainsi que des programmes de renforcement des capacités aux pays en développement.

En cette occasion propice, ma délégation apprécie au plus haut point toutes les initiatives prises récemment pour traiter des besoins des pays en développement, en particulier l'annulation de la dette accordée par les pays du G-8 aux pays pauvres très endettés. Nous appelons cependant à l'annulation de la dette de tous les pays les moins avancés afin de permettre à ces derniers de rediriger leurs maigres ressources vers des programmes de développement national. Il est indéniable qu'un pourcentage non négligeable des budgets nationaux des pays les moins avancés qui ne sont pas couverts par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) est consacré au service de la dette.

Le Lesotho est favorable au lancement d'une série de « gains rapides », comme le Secrétaire général le recommande dans son rapport, car ceci élargissait considérablement l'engagement en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et promouvrait la croissance économique de nombreux pays en développement. À notre avis, les critères de sélection des pays où ces « gains rapides » seraient mis en œuvre doivent être équitables et transparents.

Le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive à destination d'acteurs non étatiques, l'existence d'armes nucléaires et les conflits armés viennent en tête de la liste des principales questions mondiales de sécurité. Il existe donc un besoin urgent de conclure une convention générale sur le terrorisme. Ma délégation espère que l'Assemblée générale ouvrira bientôt des négociations sur un instrument international destiné à prévenir la prolifération des armes de destruction massive à destination d'acteurs non étatiques. Nous déplorons que la Conférence d'examen de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait pas permis de parvenir à un consensus. Toutefois, nous tenons à souligner la nécessité pour tous les États Parties d'adhérer aux trois composantes majeures du Traité – à savoir le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie

nucléaire. Nous tenons également à encourager les États dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas encore ratifié le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ou qui n'y ont pas encore adhéré à devenir parties à ces importants traités.

L'utilisation néfaste des armes légères dans les conflits armés est bien connue. Le Lesotho déplore donc l'incapacité du Groupe de travail à composition non limitée sur les armes légères d'adopter un document juridiquement contraignant. Nous attachons également une grande importance à la question de la prévention des conflits armés internes par la communauté internationale. Bien que nous appuyions l'obligation morale qui sous-tend la nouvelle notion de « responsabilité de protéger », nous proposons que cette question soit examinée plus avant par les États Membres sur la base des principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. Il va sans dire que l'inviolabilité de l'Article 51 de la Charte doit être préservée.

Le Royaume du Lesotho estime qu'il incombe à la communauté internationale, et à l'ONU qui a un rôle central à jouer, de mettre en place des mesures efficaces visant à prévenir le génocide, le nettoyage ethnique et les atrocités perpétrées contre des femmes et des enfants pris dans des conflits armés. En conséquence, ma délégation considère qu'il est d'une importance capitale d'accroître le rôle des principaux organes de l'ONU, en particulier de l'Assemblée générale. L'une des principales difficultés que rencontre l'ONU tient à l'absence d'un mécanisme qui éviterait à un État de s'effondrer et de sombrer dans la guerre, ou qui aiderait des pays dans leur transition de la guerre vers la paix. C'est dans ce contexte que le Lesotho appuie le projet de création d'une commission de consolidation de la paix.

Dans le domaine des droits de l'homme, nous sommes favorables à la promotion de la Commission des droits de l'homme au statut de conseil des droits de l'homme, organe qui serait apolitique et s'attacherait à la protection des droits civils et politiques, ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels. Pour ma délégation, les dysfonctionnements de la Commission procèdent essentiellement de ses priorités, pas nécessairement de sa taille.

C'est en ce XXI^e siècle que la paix, la sécurité, le droit à l'autodétermination, le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales

doivent être élevés au rang de norme et non demeurer l'exception. C'est pourquoi nous lançons un appel en faveur du droit des Palestiniens à disposer d'eux-mêmes et du retrait total de leurs territoires occupés, en faveur de l'indépendance du peuple sahraoui, de la levée de l'embargo économique unilatéral contre le peuple cubain et de la fin des conflits armés, en particulier en Afrique. Il faut que ces questions soient traitées et réglées de toute urgence et intégralement, de bonne foi, sans crainte ni partialité, et sans malveillance à l'égard de quiconque.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre du Royaume du Lesotho, est escorté de la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'immigration du Grand-Duché de Luxembourg, S. E. M. Jean Asselborn.

M. Asselborn (Luxembourg) : Voici quelques jours à peine s'est tenu dans cette même salle le sommet de suivi du Millénaire qui a réuni un nombre jamais atteint de hauts responsables politiques provenant de toutes les régions du monde. À cette occasion, et au terme d'un processus de discussion et de négociation long et approfondi, nous avons adopté ce qui doit constituer notre feuille de route pour la période qui s'ouvre devant nous. Le document final doit non seulement inspirer mais aussi orienter de manière concrète l'action de la communauté internationale au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Si toutes nos attentes et toutes nos ambitions ne se sont pas réalisées dans ce document, si d'importantes lacunes doivent impérativement être remplies – je pense notamment au domaine crucial du désarmement et de la non-prolifération –, il convient cependant de se féliciter du fait qu'autour des piliers centraux de l'ONU que sont le développement, la paix et les droits de l'homme, un large accord s'est cristallisé et un nouvel agenda international a, en fait, émergé.

Il est particulièrement opportun et propice que les travaux de la présente session ordinaire de l'Assemblée

générale s'ouvrent dans la suite immédiate de cet important sommet. En effet, si nous pouvons estimer que les fondements ont été jetés lors de cet événement, il convient désormais de parachever l'œuvre entreprise, de consolider les pans de murs déjà érigés, de construire concrètement les parties esquissées – et je citerais à cet égard en particulier le Conseil des droits de l'homme – et de doter notre projet d'un toit solide.

Le renouveau du multilatéralisme dans le contexte des conditions spécifiques de ce début de siècle, la réforme de l'ONU est un processus qu'il nous revient de mener avec détermination, mus par un réel sens de l'urgence au regard de l'importance de la tâche qui nous attend et des enjeux essentiels que celle-ci comporte pour des milliards d'hommes et de femmes.

Monsieur le Président, connaissant votre engagement personnel, votre dynamisme et vos multiples qualités, je suis convaincu que vous dirigerez les travaux de cette soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale de manière à ce que, tous ensemble, nous puissions exécuter le mandat impératif qui nous a été confié par le Sommet, mais, plus encore, par nos peuples qui se tournent avec espoir vers un système des Nations Unies rénové et renforcé. Dans cet esprit, mon pays est prêt à souscrire avec conviction au contrat mutuel – « accountability pact » – proposé par notre Secrétaire général, dont nous tenons une nouvelle fois à saluer l'action à la tête de notre Organisation.

Je relève avec satisfaction votre intention, Monsieur le Président, de présenter rapidement un plan de travail détaillé et opérationnel en vue d'organiser nos travaux de la manière la plus efficace possible afin de mener à bien les tâches qui nous attendent qui nous sont fixés. Il nous faut apporter la preuve concrète que notre Assemblée ne fera pas comme si rien ne s'était passé une fois que les feux des projecteurs se seront éteints.

Pour tous ceux – et j'en suis – qui sont convaincus que notre Assemblée, véritable parlement des nations du monde, a un rôle primordial à jouer dans l'émergence d'un consensus politique fort à l'échelle mondiale, l'adoption de décisions concrètes et opérationnelles rapides doit apporter un démenti cinglant à toutes les cassandres, à tous les cyniques, à tous les tenants d'un statu quo garant d'immobilisme.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la soixantième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a défini avec clarté la mission qui

nous attend dans les mois à venir. Parmi les sujets qui devront retenir notre attention, je voudrais insister en particulier sur les suivants : les droits de l'homme, en vue de renforcer l'impact de cette dimension essentielle dans toutes les activités de l'ONU, notamment à travers la mise en place urgente du Conseil des droits de l'homme, et en nous basant sur les acquis positifs des travaux préparatoires du Sommet; la mise en place de cet organe innovateur qu'est la Commission de consolidation de la paix; la réforme des organes principaux de notre Organisation, dont notamment l'élargissement urgent du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres en vue de le rendre plus représentatif des réalités de ce début du XXI^e siècle, plus transparent et plus efficace; la concrétisation de la notion de « responsabilité de protéger », dont la confirmation dans le document final constitue, à mon sens, l'une des principales, en fait la principale, avancées du récent sommet; et enfin, la réforme de la gestion administrative et financière de l'ONU, afin que l'efficacité et l'intégrité de notre organisation se trouvent consolidées.

Je voudrais consacrer quelques instants à la question du développement. Le développement est et reste la principale question politique et morale de notre temps. Nous devons constater que les progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement restent inégaux, et quelques reculs doivent être signalés, notamment en Afrique subsaharienne. Le Rapport mondial sur le développement humain récemment publié constate :

« Au milieu d'une économie mondiale de plus en plus prospère, 10,7 millions d'enfants naissent chaque année sans la perspective de fêter leur cinquième anniversaire, et plus d'un milliard de personnes survivent dans la pauvreté absolue avec moins d'un dollar par jour. L'épidémie du VIH/sida a causé la plus grande récession du développement humain. En 2003 la maladie a tué 3 millions d'individus et en a infecté 5 millions d'autres » (*Rapport mondial sur le développement humain 2005*, p. 3).

Devant ces constats alarmants, la mise en place d'un véritable partenariat pour le développement fondé sur les acquis de la Conférence de Monterrey et reposant sur des responsabilités partagées, à charge aussi bien des pays donateurs que des pays bénéficiaires, reste une tâche prioritaire. Les pays du Sud doivent prendre en main leur propre

développement en définissant des stratégies nationales détaillées et opérationnelles et en agissant sur le plan de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. Les pays du Nord doivent remplir leurs engagements en matière de commerce, de réduction de la dette et d'amélioration de la qualité de l'aide et des bonnes pratiques. Un accent particulier doit être mis sur l'augmentation des flux financiers pour le développement. À cet égard, alors que le Luxembourg exerçait la présidence de l'Union européenne au premier semestre de cette année, les États membres de l'Union européenne ont pris la décision historique de s'engager, avec des calendriers précis, à augmenter dans une proportion très importante l'aide publique au développement, en vue d'atteindre l'objectif des 0,7 % du revenu national brut au plus tard en 2015. Quatre des cinq États, dont mon pays, qui ont atteint ou dépassé cet objectif de 0,7 %, confirmé une nouvelle fois par le sommet, sont des États membres de l'Union européenne, et le Gouvernement luxembourgeois a confirmé son intention d'atteindre 1 % du revenu national brut dans les prochaines années.

Malheureusement, trop souvent les fruits du développement sont anéantis par des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Au Soudan, dans la région des Grands Lacs, dans d'autres régions encore, cette vérité d'évidence se démontre jour après jour : il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement.

Voilà pourquoi je me félicite tout particulièrement de l'accord intervenu lors du sommet sur la mise en place de la Commission de consolidation de la paix, qui devra nous permettre d'envisager les problèmes de transition immenses auxquels sont confrontés les pays sortant d'un conflit d'un point de vue d'ensemble, en liant les dimensions de gestion de crise, d'aide humanitaire, de reconstruction des structures étatiques, judiciaires et locales et de fourniture des biens et services publics essentiels avec la relance du processus de développement économique et social.

Sur la base du mandat donné par le sommet, le Luxembourg soutient activement la réforme du Fonds central autorenewable d'urgence qui doit se concrétiser dans les mois à venir, afin que ce fonds rénové soit pleinement opérationnel dès le début de 2006. Mon pays a d'ores et déjà annoncé, voici quelques jours ici à New York, une contribution de

4 millions de dollars au capital de ce Fonds, et d'autres États ont confirmé des apports importants.

Si le développement est, selon la formule bien connue, le nouveau nom de la paix, force est cependant de constater que de multiples conflits internationaux et intra-étatiques et foyers de tension, continuent à marquer la face du monde.

La paix et la stabilité au Moyen-Orient demeurent ainsi au premier plan de nos préoccupations.

Le Président en exercice du Conseil de l'Union européenne, mon ami Jack Straw, a rappelé, voilà deux jours, à cette tribune, l'esprit dans lequel les négociations sur le dossier nucléaire ont été menées ces derniers mois avec l'Iran. La coopération et le respect des normes et traités internationaux, et non pas la discrimination ou la volonté de créer des dépendances, nous ont animés dans ce dossier. L'Iran a souscrit dans l'Accord de Paris à une suspension totale de toutes les activités liées à l'enrichissement et de toutes les activités de retraitement. C'est cet engagement qui a permis un développement de la coopération politique et économique avec l'Union européenne. C'est cet engagement – qui, ai-je besoin de le rappeler, a été entériné par l'Agence internationale de l'énergie atomique – que j'appelle aujourd'hui l'Iran à respecter.

Dans ce contexte, je souhaite aussi saluer ici l'accord intervenu aujourd'hui même avec la République populaire démocratique de Corée quant à l'abandon de tous les programmes nucléaires et à la réintégration parmi les membres du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ce qui est une excellente chose.

Le 22 juin 2005, plus de 80 pays et organisations, réunis à Bruxelles à la Conférence internationale sur l'Iraq, coparrainée par l'Union européenne et les États-Unis, et en présence du Secrétaire général Kofi Annan, ont exprimé leur soutien au Gouvernement intérimaire iraquien et à ses priorités politiques, économiques et de sécurité. Cette importante Conférence a permis en particulier aux États membres de l'Union européenne de réaffirmer leur soutien unanime et solidaire à l'objectif d'un Iraq sûr, stable, unifié, prospère, démocratique et respectueux des droits de l'homme, qui bénéficiera du plein exercice de sa souveraineté et qui coopérera d'une manière constructive avec ses voisins et la communauté internationale, et obtiendra la fin de la violence dans le pays. Et c'est notre

Organisation qui, plus que jamais, a un rôle moteur à jouer dans ce contexte.

Le Proche-Orient n'a été que trop rarement le théâtre d'évolutions positives. C'est pourquoi je tiens expressément à saluer le courage politique des dirigeants des deux côtés en ce qui concerne le retrait réussi de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie. Il convient désormais de profiter de cette dynamique positive pour lancer une véritable perspective de paix fondée sur la Feuille de route, qui reste le cadre de référence incontournable en la matière. Les conditions pour favoriser l'émergence d'un climat de paix ont été rappelées par le Conseil européen des 16 et 17 juin 2005. En particulier, la prise de contrôle de Gaza par l'Autorité palestinienne offre désormais à celle-ci l'occasion de démontrer sa maturité institutionnelle et administrative, notamment en matière de maintien de l'ordre et de lutte contre le terrorisme. La cessation de tout acte de violence par les parties reste également une exigence incontournable.

S'agissant de la question cruciale des activités de colonisation israélienne dans les territoires occupés, le Conseil européen a encore constaté, et je cite, que « la politique de colonisation constitue un obstacle à la paix et menace de rendre matériellement impossible toute solution fondée sur la coexistence de deux États ». Dans ce même contexte, le Conseil européen a exprimé sa préoccupation quant à la poursuite de la construction de la barrière de séparation dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est, et ce en contradiction avec les dispositions pertinentes du droit international, tout en reconnaissant évidemment le droit d'Israël de protéger ses citoyens contre des attentats.

Gageons que la prochaine réunion du Quatuor demain ici à New York saura trouver les formules politiques qui permettront de prolonger la dynamique positive du désengagement de Gaza, en dégageant les voies d'une paix juste et durable dans cette région déchirée de notre globe.

Comme si souvent, zones d'ombre et lueurs d'espoir se mêlent lorsque nous analysons la situation internationale. Mais une constante demeure : le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la recherche de la paix et la sécurité internationales. Soixante années après la signature de la Charte à San Francisco, nous sommes tous réunis ici pour confirmer notre contrat de confiance avec cette Organisation des

Nations Unies qui est notre patrimoine commun – une ONU rénovée et réformée, mise en phase avec les défis et les menaces de notre temps et qui sache répondre aux attentes des peuples du monde. Signataire de la Charte en 1945, le Luxembourg, pour ce qui le concerne, est prêt à renouveler ce contrat de confiance avec enthousiasme, avec confiance et avec détermination.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Dermot Ahern, Ministre des affaires étrangères de l'Irlande.

M. Ahern (Irlande) (*parle en anglais*) : Il y a 60 ans, nos prédécesseurs, ayant adopté la Charte des Nations Unies, ont veillé à ce que l'Organisation des Nations Unies se mette immédiatement au travail. Nous devons agir maintenant avec le même sentiment d'urgence.

Confrontés aux profonds défis auxquels le monde fait face – certains anciens, certains nouveaux – nos chefs d'État et de gouvernement ont convenu la semaine dernière d'un très large programme de changement. Même si le sommet n'a pas exaucé tous nos vœux, il représente néanmoins un important pas en avant.

L'heure du suivi a maintenant sonné. Samedi, le Secrétaire général nous a proposé un contrat mutuel. Il s'est engagé à s'acquitter de ses responsabilités mais a affirmé que nous, les États Membres, devons aussi nous acquitter des nôtres. Il faut pour cela une véritable direction politique assumée par tous. L'Irlande s'engage ici à jouer son rôle.

L'ONU ne compte pas de Membre plus loyal que l'Irlande. Mais nous sommes conscients du fait que l'ONU doit changer, tout comme le monde qui l'entoure a changé. C'est sur cela que nous devons nous concentrer durant l'année qui vient. Et nos actes auront une incidence non seulement sur nous dans cette salle, mais toucheront des milliards d'autres êtres humains.

Pour la première fois de son histoire, l'humanité a les moyens de mettre fin à l'extrême pauvreté. Le sommet a donné son aval aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en tant que point de référence des progrès vers cet objectif. L'Irlande jouera pleinement son rôle. La semaine dernière, notre Premier Ministre s'est engagé à ce que l'Irlande atteigne la cible de 0,7 % d'ici à 2012. D'ici là nous

aurons atteint un rythme de dépenses annuelles de 1,5 milliard d'euros. De plus, notre aide restera complètement non liée et sera dirigée vers les plus pauvres. L'Afrique est et restera au cœur du programme d'aide de l'Irlande.

Au cours de l'année écoulée, nous avons eu des rappels tragiques de la vulnérabilité humaine face aux catastrophes naturelles. Si leurs causes échappent à notre contrôle, la façon dont nous réagissons dépend de nous. L'Irlande va accorder une place encore plus importante aux secours d'urgence et à l'aide humanitaire. En particulier, nous examinons d'urgence comment améliorer notre propre capacité de prêter une protection civile efficace dans de telles situations.

Le règlement des conflits est un élément incontournable de la mission de l'ONU. Il ne suffit pas de mettre fin à la guerre. Encore faut-il gagner la paix. Sans stratégies cohérentes de consolidation de la paix, les pays vulnérables ne peuvent pas échapper au cycle de violence. Dès le début, mon pays a été un fervent partisan de la Commission de consolidation de la paix. Maintenant qu'elle a été approuvée, nous devons travailler de toutes nos forces pour qu'elle devienne opérationnelle dès le début de l'année 2006.

Un principe vital a été accepté lors du sommet, à savoir que la communauté internationale doit intervenir pour prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité lorsque les gouvernements qui en ont la responsabilité n'y parviennent pas. J'espère et je prie que de telles situations ne se produisent jamais plus, mais si c'est le cas, nous devons agir de manière à honorer cet engagement solennel. Nous avons gravement failli à notre devoir dans le passé et il ne faut jamais que cela se reproduise.

Le sommet s'est engagé en faveur du renforcement du mécanisme onusien des droits de l'homme. Je me félicite tout particulièrement de la décision de doubler le budget du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Et la décision de créer un Conseil des droits de l'homme a été très positive. À présent, l'Assemblée générale doit rapidement en étoffer les modalités et la structure. Il doit être composé et fonctionner de manière à éviter les erreurs du passé. Il faut conserver les meilleures caractéristiques de la Commission des droits de l'homme, tel son engagement auprès de la société civile. L'Irlande apprécie notamment le travail des

défenseurs des droits de l'homme, qui exigent des gouvernements qu'ils rendent des comptes, et cela doit continuer.

Nous nous réunissons une fois de plus à l'ombre du terrorisme. Beaucoup d'attentats terribles qui se sont produits récemment nous rappellent qu'aucun pays n'est à l'abri de ce fléau. L'Irlande le sait au vu de son expérience longue et amère en la matière. Nous devons sans tarder convenir d'une convention générale pour lutter contre le terrorisme durant la présente session de l'Assemblée générale. Toutes les conventions spécifiques existantes doivent être pleinement appliquées et il faut une coopération pratique plus efficace.

La menace du terrorisme exige une riposte sécuritaire robuste. Mais cette riposte doit être intelligente, calibrée et proportionnelle. Elle doit respecter les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit. Bien qu'aucune cause ne puisse jamais justifier le terrorisme, il faut remédier à la situation politique et sociale qui constitue son terreau.

Nous ne saurions méconnaître la menace que représentent pour notre sécurité les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. L'Irlande a été très déçue par l'échec récent de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité de non-prolifération sur les armes nucléaires (TNP), ainsi que par l'incapacité du sommet de progresser sur cette question absolument vitale. Mais nous ne pouvons pas nous permettre de céder au désespoir. Il existe une logique imparable en faveur des objectifs jumeaux, se renforçant mutuellement, que sont le désarmement nucléaire et la non-prolifération.

Je me félicite de ce qui constitue manifestement une évolution positive concernant la République populaire démocratique de Corée, et je salue l'esprit d'initiative de ses voisins ainsi que celui des États-Unis au cours du processus de négociations.

Les pays ont, en vertu du TNP, le droit de choisir l'option d'une énergie nucléaire civile. Mais il est essentiel qu'ils le fassent en respectant pleinement le TNP, sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). La confiance de la communauté internationale dans leurs intentions exclusivement pacifiques est également vitale et, lorsque celle-ci est trahie, il convient de la rétablir de manière claire et pleinement vérifiable. Avec ses autres

partenaires de l'Union européenne, l'Irlande soutient pleinement les efforts de l'Union européenne en vue d'obtenir ce résultat, s'agissant de l'Iran.

Nous devons continuer de réformer les structures de l'ONU. La nécessité d'aligner le Conseil de sécurité sur les réalités d'aujourd'hui est largement reconnue et demeure une tâche encore inachevée. Nous devons honorer notre engagement de revitaliser l'Assemblée. Et il nous faut examiner sérieusement les façons, pour le Conseil économique et social, de mieux s'acquitter de son rôle.

Le Secrétaire général a clairement énoncé sa détermination de faire aboutir la réforme de la gestion au sein de l'Organisation, comme il a été demandé au sommet. De grands progrès doivent être effectués à ce sujet durant la présente session.

Je voudrais à présent mentionner rapidement bon nombre de questions qui intéressent tout particulièrement l'Irlande.

Pour ce qui est du Moyen-Orient et de l'Iraq, l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient est d'une grande importance pour le monde entier. Ici aussi, la volonté politique est l'ingrédient crucial. La première phase de désengagement israélien des colonies de peuplement à Gaza, qui n'était pas aisée, s'est déroulée de manière pacifique. Le courage et la détermination du Premier Ministre Sharon et de son gouvernement ont mérité nos éloges. Il reste cependant encore beaucoup à faire.

Je me félicite de la détermination du Président Abbas et de son collègue de tirer pleinement profit de l'occasion que présente le retrait. Ils doivent poursuivre leurs efforts, avec notre aide, en vue d'instaurer la paix, la sécurité et l'état de droit. Le désengagement ne sera un véritable succès que si Gaza devient viable sur le plan économique, avec la liberté du commerce et la libre circulation des personnes et des marchandises. Cela est clairement dans l'intérêt d'Israël, ainsi que dans celui des Palestiniens.

Le désengagement constitue un progrès important. Ce n'est pas une fin en soi, mais un pas en vue de la pleine application de la feuille de route du Quatuor. Avec l'appui et l'aide de la communauté internationale, les deux parties doivent aller de l'avant et donner une nouvelle impulsion à la marche vers une paix permanente. Il est également vital que, surtout en ce qui concerne la Cisjordanie – ma délégation a

énoncé ce point en détail à maintes reprises –, Israël s'abstienne totalement de prendre de nouvelles mesures susceptibles de compromettre la viabilité d'un règlement prévoyant deux États.

S'agissant de l'Iraq, les peuple iraquien est confronté à des défis monumentaux liés au terrorisme. Il a malgré tout pris des mesures courageuses pour restaurer une démocratie à part entière et prendre sa propre destinée en main. La décision finale concernant l'adoption du projet de constitution appartient désormais à la population elle-même, qui participera à un référendum le mois prochain. La communauté internationale ne doit ménager aucun effort afin que le scrutin se déroule de manière pacifique et démocratique. Nous avons constaté ailleurs que le progrès, si ardu et imparfait soit-il, permet d'avancer et de surmonter les conflits quand il s'accompagne d'une volonté politique et du soutien de la communauté internationale.

Les élections d'hier en Afghanistan constituent un nouveau jalon sur la voie de la transition, et nous nous en félicitons.

Je salue également les remarquables progrès réalisés à Atjeh. Je suis fier que des soldats irlandais participent à la mission de surveillance de l'Union européenne et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Malheureusement, en Birmanie-Myanmar, les droits de l'homme et la démocratie continuent d'être refusés, comme en témoigne la détention continue de l'héroïque Aung San Suu Kyi, détention qui dure pratiquement depuis 10 ans. Le peuple irlandais n'oublie pas son sort. J'exhorte l'ANASE à faire preuve d'initiative dans la région et à accroître la pression sur le régime pour obtenir la libération d'Aung San Suu Kyi et pour avancer sur la voie de la réforme.

Comme je l'ai dit plus haut, l'Irlande est très attachée à l'Afrique. Nous contribuons sensiblement au développement et au règlement des conflits, et nous continuerons d'accroître cette contribution. Mais l'aide extérieure, à elle seule, ne suffit pas. Dans le règlement des différentes crises politiques qui touchent le continent, l'élément le plus nécessaire est une direction et une vision politiques.

Nous nous félicitons de la signature récente de l'Accord de paix global au Soudan, qui doit être à

présent pleinement appliqué. Je suis encouragé par le fait que malgré le décès tragique et prématuré du Vice-Président Garang, les deux parties ont réaffirmé leur attachement à l'Accord.

Cependant, la situation au Darfour demeure vivement préoccupante. Mon gouvernement appuie pleinement la Mission de l'Union africaine visant à améliorer la sécurité. Nous attendons avec impatience que les progrès de l'enquête de la Cour pénale internationale sur les violations des droits de l'homme. Le Gouvernement soudanais et les parties au Darfour doivent redoubler d'efforts en vue d'aboutir à un accord de paix global en décembre, et la communauté internationale doit continuer d'appuyer les efforts menés par l'ONU pour apporter une aide humanitaire.

Je me félicite des progrès récents effectués dans la région des Grands Lacs, notamment au Burundi où les représentants élus ont fait preuve de générosité et de courage. J'attends avec intérêt des progrès parallèles en République démocratique du Congo. L'Irlande apportera son appui au processus électoral dans ce dernier pays.

Mais je demeure vivement préoccupé par la situation au Zimbabwe. Il faut mettre un terme à sa détérioration constante, qui nuit surtout au gros de la population. Le Gouvernement zimbabwéen doit commencer par accepter les recommandations de l'Envoyé spécial du Secrétaire général.

Pour aborder une question plus proche de nous, à savoir le processus de paix en Irlande du Nord, il est temps de faire appel à de nouveaux dirigeants. Il existe de réelles possibilités d'appliquer dans son intégralité l'Accord du vendredi saint – qui a été élaboré en 1998 et sur lequel le peuple irlandais s'est prononcé par un vote – et d'assurer le fonctionnement permanent de ses institutions. Les Gouvernements britannique et irlandais sont partenaires à cette fin, et nous espérons que d'autres se joindront à nous en remplissant leurs promesses.

L'Armée républicaine irlandaise a pris une mesure importante et courageuse en juillet. Nous attendons maintenant qu'elle donne suite sans délai et complètement à sa détermination de se dissoudre selon des modalités vérifiables et convaincantes. Il n'y a plus lieu d'esquiver, ni de poursuivre des activités paramilitaires ou des agissements criminels. Sinn Fein devrait également faire preuve du sens de ses responsabilités en faisant un geste pour appuyer les

services de police d'Irlande du Nord et pour prendre sa place dans la gouvernance des services de police. Les services de police font preuve de professionnalisme, de courage et d'impartialité. L'achèvement du projet de police représenterait un grand pas en avant vers la paix et la stabilité politique, et j'appelle Sinn Fein, en particulier, à prendre les décisions difficiles qui s'imposent.

De même, il est nécessaire qu'un esprit de direction émane de la communauté unioniste. Lorsque les engagements pris par l'Armée républicaine irlandaise (IRA) auront été entièrement remplis et leur exécution vérifiée, alors la voie sera libre pour que toutes les parties reprennent des discussions politiques sur la réactivation des institutions d'Irlande du Nord. Les parties unionistes disent qu'ils sont prêts à partager le pouvoir lorsqu'il sera clair que la menace de la violence a été éliminée une fois pour toutes. Le moment devrait bientôt être venu pour eux de faire la preuve de cette bonne foi.

Je me tourne également vers la communauté unioniste pour qu'elle fasse preuve de détermination en condamnant et en faisant tout ce qui est possible pour décourager la poursuite de l'effarante anarchie qui a ces derniers temps tant touché à la fois les communautés loyalistes et leurs voisins nationalistes vulnérables. Il y a une urgente nécessité de mettre en place une direction politique, précisément parce que les perspectives d'un progrès décisif sont très réelles et si attirantes.

Après le Sommet, nous avons la responsabilité collective de saisir l'occasion qui nous est offerte de revigorer l'Organisation des Nations Unies. Si nous échouons, nos peuples ne nous jugeront pas avec bienveillance, aujourd'hui ni à l'avenir.

L'Irlande souscrit pleinement aux propositions de changement faites par le Secrétaire général. J'ai eu l'honneur, personnellement, d'œuvrer en tant qu'un de ses envoyés, et comme lui nous reconnaissons que l'Organisation des Nations Unies est à la croisée des chemins. À ce sommet, nous avons choisi d'emprunter la bonne voie, mais la route sera très longue. Je fais de nouveau la promesse qu'au cours de l'année à venir l'Irlande demeurera au premier rang de la campagne pour la réforme et le renouveau.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdelwaheb Abdallah,

Ministre des affaires étrangères de la République tunisienne.

M. Abdallah (Tunisie) (*parle en arabe*) : J'ai le grand plaisir de vous présenter, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre pays ami, le Royaume de Suède, mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixantième session et de vous souhaiter plein succès dans votre mission.

Je présente également à votre prédécesseur, M. Jean Ping, mes remerciements sincères pour la manière excellente dont il a dirigé les délibérations de la session précédente.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour présenter mes remerciements et dire ma gratitude au Secrétaire général, en le félicitant de ses efforts diligents pour aider l'Organisation à jouer son rôle et pour atteindre les nobles objectifs de maintien de la paix et de la sécurité et de renforcement du développement dans le monde.

La Tunisie, qui fête avec les autres membres de la communauté internationale le soixantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, réaffirme son attachement constant aux nobles principes énoncés dans la Charte et sa détermination à poursuivre sa contribution afin que l'Organisation soit aussi efficace que possible.

Notre monde est aujourd'hui témoin de changements rapides et successifs, souvent marqués par une aggravation des tensions et par l'élargissement du fossé qui existe en matière de développement entre le Nord et le Sud. Cela exige que nous intensifions nos consultations et la coordination sur la question de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et que nous développiions ses institutions, conformément à une vision d'ensemble qui a pour but de renforcer la solidarité, l'aide mutuelle et le partenariat entre les peuples de manière que notre Organisation soit en mesure de faire face efficacement aux problèmes internationaux actuels.

Un grand nombre de ces problèmes, dont le plus grave est le problème du Moyen-Orient, constituent toujours une source de préoccupation pour la communauté internationale du fait de leur impact sur la sécurité et la stabilité.

Dans la ligne de son engagement en faveur de la paix en tant que choix stratégique et de celui de son

Président, S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, la Tunisie a contribué à tous les efforts et à toutes les initiatives visant un règlement juste, global et durable de la question palestinienne. Nous réitérons notre appel à toutes les parties, notamment au Quatuor, à tirer parti des faits nouveaux positifs récemment survenus dans la région afin de reprendre les négociations de paix, pour permettre ainsi au peuple palestinien de recouvrer ses droits nationaux légitimes et de créer son propre État indépendant sur sa terre, ainsi que pour apporter la sécurité, la stabilité et la prospérité à tous les peuples de la région.

Nous pensons que l'établissement d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient exige que la Syrie et le Liban, pays frères, recouvrent tous leurs territoires occupés.

Nous exprimons également l'espoir que l'Iraq, pays frère, achèvera son processus politique et renforcera ses institutions constitutionnelles sur la base des aspirations du peuple iraquien dans un contexte de sécurité, de stabilité et d'unité nationale.

La Tunisie se félicite des mesures importantes prises par le Gouvernement soudanais pour favoriser la réconciliation nationale dans la ligne des aspirations du peuple soudanais à la consolidation de la sécurité et de la stabilité dans ce pays.

La Tunisie et les autres pays arabes frères n'épargnent aucun effort pour poser les fondations d'une nouvelle phase d'action arabe conjointe, en vue de promouvoir la coopération dans tous les domaines politiques, économiques et culturels et de renforcer le processus de développement et de modernisation, dans la ligne des propositions faites et des décisions prises lors du Sommet des États arabes en mai 2004, que la Tunisie a eu l'honneur d'accueillir.

Nous tenons également à consolider les liens de fraternité et de coopération entre tous les pays arabes du Maghreb et à achever le processus de construction de l'Union du Maghreb arabe, réalisant ainsi les aspirations des peuples du Maghreb au développement et à la complémentarité.

Bien qu'il ait été témoin d'un certain nombre de faits récents positifs, le continent africain souffre toujours de la persistance des tensions et des conflits dans beaucoup de ses régions. Des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de prendre d'autres mesures pour leur règlement. En achevant la

création des structures de base de l'Union africaine, les pays africains pourraient enregistrer des progrès dans la promotion de la coopération et dans le renforcement des fondations de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Cela, à son tour, encouragera le développement dans les pays africains et facilitera leur intégration à l'économie mondiale.

Au niveau euroméditerranéen, la Tunisie entre dans une nouvelle période dans ses relations avec l'Union européenne, période marquée par une détermination à promouvoir, développer et accroître plus avant la portée du partenariat avec l'Union sur la base de la coopération, de la solidarité, de la complémentarité et du respect mutuel, dans la ligne des buts et principes adoptés à la Conférence de Barcelone, au moment où nous nous préparons à célébrer le dixième anniversaire de sa Déclaration.

La Tunisie entreprend également de renforcer ses liens d'amitié avec les pays des continents américain et asiatique et d'élargir la portée de sa coopération avec ceux-ci, afin de créer un partenariat fondé sur la solidarité qui posera les fondements d'une nouvelle étape dans ces relations. Voilà qui servirait les intérêts de toutes les parties, rapprocherait les peuples les uns des autres et contribuerait à consolider les fondements de la stabilité, de la paix et de la paix dans le monde.

L'intensification de la violence et du terrorisme, malgré les efforts conjoints déployés depuis de nombreuses années pour lutter contre ce grave fléau, renforce notre conviction que la manière la plus efficace de s'attaquer au terrorisme est d'unifier nos méthodes d'approche et, ce faisant, de renforcer la capacité de la communauté internationale de faire obstacle au terrorisme et d'en éliminer les causes profondes.

À cet égard, S. E. le Président Zine El Abidine Ben Ali a proposé de convoquer une conférence internationale, placée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, afin d'élaborer un code de conduite international contraignant sur la lutte contre le terrorisme.

Forte de son attachement indéfectible aux principes de la solidarité et du dialogue entre les peuples et de ses efforts constants pour renforcer la stabilité et le développement dans le monde, la Tunisie prendra une part active à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et à la recherche de solutions appropriées aux problèmes

internationaux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

À cet égard, nous voudrions faire état de l'adoption par l'Assemblée générale de la proposition tunisienne de créer un Fonds de solidarité mondial. La communauté internationale doit désormais fournir les ressources financières nécessaires pour que le Fonds puisse lancer ses activités et atteindre ses nobles objectifs en matière de réduction de la pauvreté et de la faim, plus particulièrement dans certaines régions d'Afrique.

La Tunisie appelle au renforcement de la solidarité mondiale, dont les bienfaits se sont manifestés tout récemment dans les efforts internationaux déployés pour atténuer l'effet des dégâts énormes causés par le tsunami et par l'ouragan Katrina.

Alors que nous nous préparons à accueillir la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, organisé suite à une proposition tunisienne faite en 1998, la Tunisie compte sur une participation internationale de haut niveau, tant des gouvernements que du secteur privé et de la société civile, à cet important événement mondial, afin qu'il bénéficie des meilleures chances de succès. Une issue positive contribuera à créer une culture numérique fondée sur la solidarité qui permettra aux pays en développement de tirer parti des vastes perspectives offertes par les technologies de l'information et de la communication, et d'en faire le meilleur usage possible dans leurs projets de développement.

En outre, la Tunisie tient à exprimer ses remerciements et sa reconnaissance à tous les États Membres et aux organisations internationales et régionales qui ont contribué au succès de son initiative internationale visant à proclamer 2005 Année internationale du sport et de l'éducation physique, au service de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde.

La Tunisie continuera d'apporter une contribution efficace au renforcement de la culture du dialogue et à celui des valeurs de tolérance et de communication culturelle entre les civilisations et entre tous les pays et les peuples du monde et elle continuera d'œuvrer contre le fanatisme et l'isolationnisme. Nous soulignons une fois encore l'importance de ces valeurs pour répandre la sécurité, la paix et la stabilité dans le monde, et permettre ainsi à l'humanité de diriger ses

efforts vers le développement général et durable, dans un esprit d'optimisme et de foi en un avenir meilleur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Petros Molyviatis, Ministre des affaires étrangères de la Grèce.

M. Molyviatis (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et vous assurer du soutien indéfectible de mon pays dans vos efforts. Votre expérience passée au sein de l'Organisation des Nations Unies nous garantit que, sous votre direction, l'Assemblée continuera de promouvoir les valeurs et les principes de notre Organisation.

Je voudrais également exprimer nos sincères remerciements au Président sortant, M. Ping. Ses efforts inlassables dans tous les domaines, et particulièrement lors des préparatifs de la Réunion plénière de haut niveau, ont été exemplaires.

La Grèce souscrit pleinement à la déclaration prononcée antérieurement par le Ministre britannique des affaires étrangères, au nom de l'Union européenne, ainsi qu'aux priorités de l'Union européennes qui ont été présentées à l'Assemblée générale.

Je tiens également à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour ses efforts opiniâtres en vue de promouvoir la paix et la sécurité et de préserver l'autorité morale et le rôle prééminent de notre Organisation.

En ce début de XXI^e siècle, nous demeurons confrontés à de multiples menaces et défis qui affaiblissent les valeurs et les principes fondamentaux de nos sociétés et mettent à l'épreuve notre disposition et notre détermination à respecter les obligations et les limites inhérentes à ces valeurs et principes. Ce n'est que grâce à une action concertée et collective, au dialogue et à l'entente mutuelle que nous pourrions y faire face et ouvrir la voie à un avenir meilleur et plus radieux.

Le terrorisme s'est révélé être le défi le plus important de notre temps, instaurant une atmosphère de peur collective, d'intolérance et un cycle de violence sans fin. Tout au long de l'histoire, la violence ne s'est jamais avérée la réponse à nos problèmes. La paix, la stabilité et la sécurité ne pourront être obtenues que par la tolérance, l'acceptation et la réalisation du fait que nos intérêts communs dépassent de loin nos

divergences. Il n'existe aucune justification d'aucune sorte au terrorisme. Il est urgent qu'un effort collectif soit conduit pour mettre immédiatement terme à ce fléau moderne.

Les catastrophes naturelles, comme le tsunami en Asie et le récent ouragan dans le sud des États-Unis, qui ont fait tant de victimes et ont causé des dégâts inimaginables, apportent d'autre part amplement la preuve de l'importance de la coopération internationale et de l'impérieuse nécessité de la solidarité humaine.

Je suis pleinement conscient de l'importance que revêt le développement économique pour une vaste partie du monde. La sécurité et le développement durable vont de pair. Notre engagement et nos efforts collectifs sont nécessaires pour corriger les déséquilibres et les disparités qui existent dans le monde. Ce n'est qu'une question de temps avant que la pauvreté extrême, la faim et l'impact catastrophique des épidémies ne conduisent aux conflits, internes ou externes. Le principal exemple s'en trouve en Afrique, où le cercle vicieux de la pauvreté, des conflits et du VIH/sida forment un mélange explosif, détruisant le tissu des sociétés de ce continent et faisant peser sur elles la menace de conséquences terribles et sans précédent.

La coopération multilatérale est la seule manière d'accéder à un monde meilleur. Le système multilatéral international doit être amélioré et renforcé. La Grèce participe pleinement aux politiques formulées par l'Union européenne et les diverses organisations internationales qui contribuent au développement économique dans toutes les régions du monde, afin de corriger les déséquilibres existants.

Nous reconnaissons la valeur de la diversité culturelle dans un monde malheureusement si souvent divisé par la discrimination. Nous avons foi dans le dialogue entre les cultures, les individus et les sociétés. Nous appuyons pleinement le règlement pacifique de tous les différends sur la base du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous sommes profondément attachés à l'ONU, à ce qu'elle représente, ainsi qu'au multilatéralisme véritable et à la prééminence du droit international.

Si l'on considère l'environnement immédiat de la Grèce, à savoir les Balkans, l'on s'aperçoit que cette région n'est toujours pas pleinement devenue un lieu de paix, de stabilité et de prospérité.

Au Kosovo, il reste encore à guérir les traumatismes causés par la répression du passé et les violences interethniques qui ont affligé la région pendant si longtemps. Il est nécessaire de parvenir à un règlement qui soit conforme à la légalité internationale, comme l'a exprimé l'ONU, et aux des normes et valeurs européennes – un règlement qui renforcera la stabilité régionale.

Nous demeurons convaincus que l'intégration européenne est la seule façon de trouver des solutions permanentes aux problèmes et défis existants dans la région. En même temps, la coopération régionale doit être renforcée afin de remédier efficacement aux problèmes du voisinage. La Grèce, qui assure la présidence en exercice du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, est déterminée à donner plus de poids aux aspects institutionnels de ce processus et à en faire la véritable voix de la région.

Je regrette profondément que le problème chypriote reste sans règlement. Au cours des 31 années d'occupation militaire de plus d'un tiers du territoire chypriote, la Grèce a appuyé fermement toutes les tentatives et initiatives de l'ONU visant à parvenir à un règlement global du problème chypriote.

Compte tenu des résultats des référendums de l'an dernier, lesquels doivent être pleinement respectés, toute nouvelle initiative devra être soigneusement préparée de façon à garantir de réelles chances de succès. Pour notre part, nous sommes prêts à favoriser un terrain d'entente propice à la relance de négociations véritables.

Notre but ultime demeure une solution agréée entre les deux parties. Nous demeurons fermement attachés à la réalisation d'une solution juste et viable pour la réunification de l'île à la suite de négociations menées sur la base du plan du Secrétaire général et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et dans le respect des principes et des acquis de l'Union européenne. Dans cet effort, la Grèce mettra tout en œuvre.

Le climat dans lequel évoluent nos relations bilatérales avec la Turquie n'a cessé de s'améliorer ces dernières années. Nous avons conduit des efforts vigoureux pour mettre nos relations sur des bases nouvelles et solides. Des progrès importants ont été enregistrés dans plusieurs aspects de notre coopération bilatérale, et les perspectives d'adhésion de la Turquie

à l'Union européenne élargiront encore la portée de nos relations.

L'évolution récente au Moyen-Orient permet d'afficher un optimisme timide. Le retrait d'Israël de la bande de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie constitue, effectivement, un jalon important. C'est là une occasion mémorable de revitaliser la feuille de route et de faire avancer le processus dans le sens de l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

La feuille de route demeure le cadre propice à l'établissement d'une paix juste et durable. Les deux parties devraient s'efforcer de s'acquitter de leurs obligations et engagements respectifs et de s'abstenir de toute action unilatérale qui menace de préjuger de l'issue des négociations sur le statut final et de saper les efforts visant à accroître la confiance sur le terrain.

Notre but commun demeure la réalisation d'un règlement prévoyant deux États : Israël et un État de Palestine démocratique, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

S'agissant de l'Iraq, la Grèce souligne l'importance de son intégrité territoriale et de son unité dans le cadre d'un système fédéral. Nous demeurons particulièrement préoccupés, toutefois, par la violence permanente qui impose absolument de respecter le calendrier du processus politique pour permettre le retour à la normale dans le pays, ce qui est d'une importance vitale pour la paix et la stabilité dans la région tout entière. Nous appuyons pleinement l'Iraq dans cette difficile mission.

Mon pays a entretenu à travers l'histoire de longues relations avec le continent africain et ses peuples. Nous avons vu avec une vive préoccupation une série de situations de conflit ravager l'Afrique depuis de nombreuses années. Nous suivons dans tous les cas l'évolution de la situation et nous nous efforçons d'apporter une contribution positive, que ce soit au Soudan, en République démocratique du Congo ou encore dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest, dans le règlement du différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et ailleurs. Le rôle pivot, tout nouveau, de l'Union africaine dans la gestion des crises africaines reçoit notre plein soutien et notre profonde gratitude.

Vendredi dernier, nous avons adopté une déclaration historique qui représente un important pas nouveau vers le maintien de la sécurité collective et le

renforcement des capacités de l'ONU à relever les nouveaux défis et menaces auxquels nos sociétés sont confrontées aujourd'hui. Nos efforts devraient porter à présent sur l'exécution des engagements pris, afin que les générations à venir puissent vivre dans un monde meilleur et plus sûr.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, Ministre des affaires étrangères du Portugal et ancien Président de l'Assemblée générale.

M. Freitas do Amaral (Portugal) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Dix ans après, je reviens dans cette salle. En septembre 1995, j'avais l'honneur d'être élu Président de l'Assemblée générale. Je sais bien que cette tâche n'est pas facile et je vous félicite, M. Jan Eliasson, de votre récente élection et vous présente mes meilleurs vœux de succès dans l'exercice de vos hautes fonctions. Je voudrais également féliciter le Président sortant, M. Ping, de l'excellent travail qu'il a accompli au cours de la session précédente.

Je présente mes meilleurs compliments au Secrétaire général, M. Kofi Annan. Mon pays apprécie beaucoup le travail excellent qu'il a accompli jusqu'ici et le Gouvernement portugais lui manifeste toute sa solidarité en ces difficiles moments qu'il connaît et tout son appui face aux tâches et défis considérables qui l'attendent.

Nous partageons dans une certaine mesure la déception qu'éprouve le Secrétaire général, du fait qu'une grande partie de ses propositions de réforme des Nations Unies, contenues dans l'excellent rapport « Dans une liberté plus grande », n'a pas été approuvée. Tout ce processus a commencé il y a 10 ans, en 1995-1996, sous ma présidence, et je puis assurer l'Assemblée qu'un an plus tard, quand j'ai quitté mes fonctions, de nombreuses solutions de consensus auraient déjà pu être approuvées. Mais les 10 années écoulées n'ont pas été suffisamment exploitées.

Il nous reste la certitude que les progrès menant à une saine réforme ne seront viables que s'ils gardent comme référence les objectifs énoncés dans les propositions du Secrétaire général Kofi Annan.

Qu'est-ce qu'une bonne réforme de l'ONU? C'est, à mon sens, une réforme qui répond, tout au moins, aux cinq préalables suivants.

Premièrement, elle doit respecter et réaffirmer les valeurs et principes fondamentaux de la Charte. Deuxièmement, elle doit créer de meilleures conditions pour maintenir et rétablir la paix, garantir la sécurité et lutter contre ceux qui violent paix ou sécurité. Troisièmement, elle doit comporter de solides mesures à l'appui du développement, de manière à améliorer les conditions de vie dans les pays les plus pauvres du monde et à réduire l'énorme fossé entre les pays du Nord et ceux du Sud.

Quatrièmement, cette réforme doit promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit, tant au niveau international qu'à l'intérieur des États.

Cinquièmement, elle doit établir la base et les conditions propices à une bonne entente entre les peuples, au dialogue entre les civilisations, à la compréhension des diversités culturelles et religieuses et à un esprit de tolérance, de coopération et d'amitié entre les nations, les gouvernements et les individus.

Outre ces cinq objectifs, il faut aussi envisager une réorganisation du Secrétariat. Toutefois, même s'il s'agit, à mon sens, d'une question essentielle à la réalisation des objectifs des Nations Unies, elle n'est pas à confondre avec eux. J'ai assez d'expérience pour pouvoir affirmer que le personnel qui travaille pour cette Organisation fait preuve, en règle générale, d'une grande compétence, de dévouement et de professionnalisme. Nous devons tous comprendre, pourtant, que dans une grande Organisation comme celle-ci, comme toute autre, il existe un besoin de modernisation constante.

La semaine dernière, la réforme des Nations Unies a été engagée. Il faut maintenant poursuivre la tâche, année après année, phase après phase, avec acharnement, avec vigueur, et avec l'esprit de compromis qui est le propre de la diplomatie et qui, par conséquent, ne peut manquer au sein de ce temple de la diplomatie qu'est l'Organisation des Nations Unies. Le travail à réaliser dans les prochains mois consistera principalement – avec l'appui du Portugal – à faire le nécessaire pour mettre en service la Commission de consolidation de la paix, à appliquer le concept déjà approuvé de « responsabilité de protéger », et à établir le nouveau Conseil des droits de l'homme.

Le développement est une tâche urgente qui ne peut être repoussée. Les pays les plus pauvres demandent justice et ils la méritent; les pays les plus

riches défendent une éthique et ont les devoirs qui en découlent. À cet égard, le Portugal souscrit entièrement à la conception, affirmée et réaffirmée, de l'ONU, c'est-à-dire que le développement, tel qu'il apparaît dans les objectifs du Millénaire pour le développement, et compris comme développement global, constitue une priorité, intimement liée à l'état de droit et à la sécurité. En effet, la démocratie et la sécurité constituent les conditions *sine qua non* d'un développement efficace, durable et équitable. En ce qui concerne l'aide publique au développement, le Portugal espère atteindre en 2010 l'objectif convenu de 0,51% de son produit national brut, pour préparer la voie à l'objectif ambitieux des 0,7 % en 2015.

Les efforts du Portugal ont été principalement, mais pas exclusivement faits en direction des pays les moins avancés, et de l'Afrique subsaharienne en particulier. Nous réaffirmons, par conséquent, la nécessité d'accorder une attention active et déterminée aux besoins particuliers de l'Afrique, en nous acquittant effectivement des engagements pris en matière de renforcement de la coopération dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et avec les organisations régionales et sous-régionales. Le rapport du Secrétaire général nous rappelle à juste titre que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement, dans le respect des procédures de bonne gouvernance, qui représentent naturellement, dans ce contexte, une condition indispensable. Foncièrement, il s'agit de mettre en œuvre le huitième objectif du Millénaire : créer un partenariat mondial pour le développement, dont je voudrais souligner ici l'importance pour l'instauration d'un monde plus équilibré et plus juste.

C'est la raison pour laquelle je n'hésite pas à affirmer que nous devons rester activement engagés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment le renforcement des mesures prises dans les domaines considérés comme prioritaires. C'est notre avenir commun qui est en jeu et je voudrais saisir cette occasion pour annoncer que le Portugal a décidé de contribuer au Fonds pour la démocratie des Nations Unies.

Par ailleurs, les questions relatives à l'environnement représentent pour mon pays une nette priorité; elles doivent aller dans le sens du développement et non lui être préjudiciable. Dans ce domaine, nous participerons activement aux efforts internationaux de lutte contre les changements

climatiques, en honorant nos engagements de limiter les émissions de gaz à effet de serre, pour pouvoir atteindre les objectifs définis dans le cadre du Protocole de Kyoto. Nous espérons que la prochaine Conférence de Montréal permettra de lancer un processus de négociations sur les questions relatives au climat pour l'après-2012.

L'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité et même au respect des droits de l'homme, aujourd'hui, est le terrorisme, qui doit être combattu avec détermination, dans le cadre de la légalité et dans le respect des droits de l'homme. Nous n'avons aucun doute que l'un des objectifs des terroristes est précisément de provoquer la destruction des valeurs universelles les plus élémentaires auxquelles ont souscrit les États et leurs peuples. Parce que nous nous défendons, on voudrait nous considérer, nous et les terroristes, moralement équivalents. Le Portugal rejette totalement et catégoriquement cette conception. On ne saurait laisser aucune ambiguïté dans la lutte contre le terrorisme : il faut être clairs et affirmer sans ambages que tout acte visant à infliger la mort ou à blesser grièvement des civils ou des non-combattants constitue un acte de terrorisme. À notre sens, l'ONU est le cadre de référence pour la lutte contre le terrorisme et nous exhortons, par conséquent, à l'adoption d'une convention globale sur le terrorisme. De même, nous saluons la stratégie antiterroriste opportunément définie par le Secrétaire général et nous appelons à la mettre en œuvre efficacement. À cet égard, le Portugal signera, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Nous devons reconnaître que le plus grand foyer de menaces à la paix et à la sécurité internationales aujourd'hui se trouve au Moyen-Orient au sens large. Quelles que soient les positions de chacun sur la guerre en Iraq, il est maintenant indispensable de faire tout ce qui est en notre pouvoir, sur la base des mandats clairs actuels des Nations Unies, pour que la paix, la démocratie et les droits de l'homme l'emportent. Cela suppose encore quelques années de travail, comme en Afghanistan.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, il importe de profiter de la dynamique positive actuelle pour reprendre sérieusement le processus de négociation. La Feuille de route ne peut maintenant être oubliée ni ajournée indéfiniment. De même qu'on ne peut contester le droit d'Israël de vivre en paix à

l'intérieur de frontières sûres, on ne peut discuter le droit à l'existence d'un État palestinien. Ce n'est que dans le cadre de la vision prévoyant deux États que l'on pourra obtenir la paix au Moyen-Orient.

En ce qui concerne l'Iran, je voudrais souligner ici et soutenir, les efforts déployés par l'Union européenne pour éviter par des négociations un autre cas dangereux de prolifération nucléaire. La communauté internationale dans son ensemble et le peuple iranien lui-même doivent beaucoup à l'action intelligente de l'Union européenne sur ce point. Nous sommes et continuerons d'être unis et solidaires sur cette question. Les négociations doivent se poursuivre.

Dans le but de promouvoir la paix et la stabilité internationales, le Portugal est déterminé à approfondir la coopération entre les régions et les civilisations. En ce sens, il importe de renforcer le dialogue politique de haut niveau entre l'Europe et l'Afrique, notamment avec la tenue, le plus vite possible, du sommet Europe-Afrique, à laquelle le Portugal a œuvré avec acharnement.

Je réitère l'appel lancé par le Portugal à toutes les parties intéressées pour qu'elles s'associent à nos efforts en vue de relancer le processus du Caire, qui, pensons-nous, pourrait servir à établir ce partenariat stratégique.

Je souhaite également faire consigner l'appui de mon pays à l'initiative prise par l'Espagne de créer l'Alliance des civilisations. Le dialogue entre l'Europe et l'Afrique est également un dialogue entre civilisations, tout comme le processus ibéro-américain, auquel le Portugal, l'Espagne, Andorre et les pays d'Amérique latine sont attachés. Ce processus sera officialisé au Sommet de Salamanque, en octobre.

Ces neuf dernières années, le dialogue entre les huit États membres de la Communauté des pays lusophones – qui représente 200 millions de personnes réparties sur quatre continents – s'est intensifié et a connu un grand succès. Le Portugal participe au dialogue avec des pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, un dialogue qu'il espère voir s'élargir et devenir un outil indispensable pour des civilisations qui veulent vivre dans la paix et ne pas être en guerre.

Je voudrais terminer en réaffirmant la foi du Portugal dans le caractère central, la légitimité et le rôle indispensable de l'ONU. Sans oublier nos échecs,

mais en en tirant des leçons afin qu'ils ne se répètent pas, nous devons garder à l'esprit nos nombreux succès. Le Timor-Leste, qui nous a rejoints en devenant État Membre à part entière, est un exemple de grande réussite de l'ONU.

Enfin, je voudrais rappeler les sages paroles de notre deuxième Secrétaire général, Dag Hammarskjöld, qui disait :

(l'orateur poursuit en anglais)

« La quête de la paix et du progrès ne se termine pas au bout de quelques années par une victoire ou une défaite. La quête de la paix et du progrès, avec ses essais et ses erreurs, ses succès et ses échecs, ne peut jamais être relâchée ni abandonnée. »

Le Président *(parle en anglais)* : Je donne la parole à S. E. M. Natwar Singh, Ministre des affaires extérieures de l'Inde.

M. Singh (Inde) *(parle en anglais)* : Votre élection, Monsieur le Président, à la soixantième session de l'Assemblée générale, arrive à un moment important de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Le document final adopté par nos chefs d'État et de gouvernement juste après l'ouverture de la session représente l'aboutissement d'un long processus. Il y a d'abord eu le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Il y a ensuite eu le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande », et les efforts de votre prédécesseur en vue de synthétiser ces idées pour les soumettre à l'examen des États Membres. Nous remercions tous ceux qui se sont impliqués de leur dévouement.

Nous sommes unis dans notre attachement au multilatéralisme; celui-ci constitue un bon fondement pour notre action future. Tous les pays, notamment ceux du monde en développement, ont joué un rôle important dans les négociations sur le document final. On a beaucoup accompli; mais on a aussi beaucoup laissé de côté. Il y a des fondements sur lesquels nous pouvons bâtir, mais il y a des insuffisances qui doivent être corrigées durant la phase de mise en œuvre. Une omission notable est celle de la question du désarmement. Nous devons résolument poursuivre notre combat pour un désarmement nucléaire négocié multilatéralement, universel, vérifiable, et respectant des délais précis. Le document final doit servir de

feuille de route, ses principaux éléments faisant fonction de repères dans les débats à mener durant les prochains mois sous votre direction, Monsieur le Président.

Vous avez suggéré, Monsieur le Président, un thème très approprié pour le débat général : « Pour une Organisation des Nations Unies plus forte et plus efficace : suivi et mise en œuvre de la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005 ». Nous pensons que cela traduit l'esprit et l'essence de ce que nous, partenaires au sein de l'ONU, souhaitons tous accomplir.

L'Inde est la plus grande démocratie du monde. Il n'y a pas de précédent dans l'histoire d'une démocratie de plus d'un milliard d'habitants. C'est une formidable entreprise. C'est également une entreprise exaltante et stimulante. Nous faisons office de pionniers. Le fait que la démocratie indienne fonctionne est un miracle politique. C'est aux électeurs indiens qu'en revient tout le mérite. C'est eux qui veillent à ce que l'Inde demeure laïque, démocratique et pluraliste.

Nous pensons également que nous devons faire bien davantage pour inculquer le respect et l'acceptation du pluralisme. Me reviennent à l'esprit les paroles de Mahatma Gandhi, le père de notre nation :

« Je ne veux pas que ma maison soit emmurée de tous côtés, ou que mes fenêtres soient bloquées, je veux que toutes les cultures s'engouffrent et circulent librement dans ma maison, mais je ne veux pas non plus qu'elles me chassent. »

À présent, l'humanité apprend, dans une certaine mesure, à faire face à la menace du terrorisme. Nous savons tous que le mal s'en prend de plus en plus aux civils innocents. Cela appelle la condamnation la plus sévère. Nous sommes tous d'accord pour dire que rien ne saurait justifier le terrorisme, quelle que soit sa forme. Qu'il s'agisse du terrorisme ou de la non-prolifération, les objectifs de la communauté internationale ne sauraient être réalisés en l'absence d'une démarche non sélective, uniforme et soutenue. Le document final reflète la détermination collective de la communauté internationale de lutter contre le terrorisme. Selon nous, il n'y a pas d'instance plus apte que l'ONU à doter cette action de cohésion et de vigueur.

Victime du terrorisme depuis 20 ans, l'Inde comprend qu'il faut que l'ONU mène une lutte contre le terrorisme, et elle y est pleinement favorable. Un aspect clef de la mise en œuvre du document final sera l'élaboration et l'adoption par l'Assemblée générale d'un programme antiterroriste fort, en complément des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur cette question. Étant à l'origine du projet de convention générale sur le terrorisme international, l'Inde se félicite de la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement de mener à leur terme les négociations sur le projet de convention durant la présente session de l'Assemblée générale, et elle est pleinement résolue à œuvrer à cet effet.

Le sommet de la semaine dernière avait pour principal objectif de faire le point sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Malheureusement, la plupart des pays en développement ne seront pas en mesure de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, étant donné leurs taux de croissance actuels et les niveaux actuels de l'aide internationale. Nous devons renforcer nos efforts à la fois sur le plan national et sur le plan international pour nous rapprocher des cibles du développement fixées dans le document du Millénaire.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement sont le symbole d'une vision quantifiable de la dignité humaine et de la solidarité, ainsi que des droits économiques et sociaux importants. Pourtant, des objectifs non négligeables tels que l'emploi, essentiel pour les pays en développement, en sont exclus. L'utilisation que fait l'Inde d'instruments financiers novateurs à des fins d'investissement dans les infrastructures rurales, ainsi que notre « Rural Employment Guarantee Bill » (Projet de loi sur la garantie de l'emploi rural) – que le Parlement vient de voter – pourraient, je crois, intéresser d'autres pays en développement.

La plupart d'entre nous en attendions beaucoup plus de ce sommet dans le domaine du développement, en particulier pour ce qui était de l'établissement d'un échéancier pour atteindre l'objectif de 0,7 % pour l'aide publique au développement. Malheureusement, cela ne s'est pas fait, et nous sommes même tombés à 0,5 %. Ceci est également vrai des sources novatrices de financement, car les pays en développement sont incapables de rompre le cycle de la pauvreté sans des flux accrus de ressources et sans l'application de la

science et de la technologie pour relever les défis qui se posent à eux en matière de développement.

Alors que l'Inde développe son économie – au rythme d'environ 8 % par an – et que ses progrès technologiques arrivent à maturité, nous accroissons notre coopération économique et technique avec les pays en développement, renforçant ainsi notre solidarité politique. Nous avons d'importants programmes en Afrique et ailleurs dans le monde en développement. Nous nous félicitons également d'avoir contribué au Fonds du Sud pour le développement et l'assistance humanitaire. Le Fonds pour l'allègement de la pauvreté et de la faim de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud constitue un bon exemple de la coopération Sud-Sud.

L'Inde a annulé la dette de tous les pays pauvres très endettés. Compte tenu de l'association déjà ancienne de l'Inde avec l'Afrique et de son engagement vis-à-vis de ce continent, nous nous félicitons de la reconnaissance accordée par la Réunion plénière de haut niveau à la nécessité de s'attaquer de toute urgence aux besoins particuliers de nos frères et de nos sœurs africains. Pour sa part, l'Inde a lancé plusieurs initiatives en partenariat avec l'Afrique. L'initiative en faveur d'une approche technico-économique pour les rapports entre l'Inde et l'Afrique a pour but de favoriser le transfert de technologies vers l'Afrique de l'Ouest. On ne saurait trop insister sur le rôle central du savoir scientifique et de la technologie pour le développement économique. L'Inde est prête à partager son expérience avec les pays en développement d'Afrique et d'ailleurs.

Pour combler le fossé numérique à l'intérieur d'un pays, ce qui devient parfois aussi problématique qu'au niveau international, la technologie de l'accès hertzien mise au point en Inde, et qui élimine le matériel onéreux et les câbles en cuivre, a déjà été utilisée dans plusieurs pays d'Afrique. L'Inde a mis sur pied une mission « connectabilité » en Afrique, par réseau à fibres optiques et par satellite, ce qui constituera un support pour le téléenseignement, la télémédecine, l'administration en ligne, le commerce électronique, l'infodivertissement, la localisation géographique des ressources et les services météorologiques. L'Inde a également réservé 1,5 milliard à la fourniture de crédits pour aider les pays en développement, en particulier en Afrique, à lutter contre le VIH/sida et d'autres pandémies.

La communauté internationale doit aborder la question des régimes de propriété intellectuelle qui cherchent à faire obstacle aux technologies au lieu d'en faciliter le transfert vers des pays en développement, notamment dans les domaines de l'environnement et de la santé publique. Bien que tant la Déclaration du Millénaire que le document final aient mentionné le profit qu'il y avait à tirer des aspects bénéfiques de la mondialisation, nous ne nous sommes toujours pas entendus sur les modalités d'un tel processus et ne les avons pas mises en œuvre. L'un des plus grands défis de notre époque consiste à rendre le processus de la mondialisation plus juste et plus équitable. À l'heure actuelle, l'accumulation de pauvreté accompagne l'accumulation de richesse. Ruskin, auteur britannique du XIX^e siècle, a, dans son livre *Unto this Last* – un des livres préférés de Mahatma Gandhi – décrit ces richesses dans ces termes : « l'indice doré d'une ruine immense, le tas de pièces d'un naufrageur glanées sur une plage où il a attiré un galion ». Les pauvres du monde font chaque jour la preuve de leur esprit d'entreprise en assurant à la survie physique de leurs familles.

Malheureusement, le sommet n'a pas imprimé une direction claire et globale au Cycle de négociations commerciales de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les formules ne sont pas une fin en soi. En fin de compte, il faut réduire la pauvreté et accroître l'emploi. On ne peut donc pas imposer le même traitement à des partenaires inégaux. Un traitement spécial et différencié demeure une partie intégrale de toutes les négociations commerciales, y compris l'accès aux marchés agricoles et non agricoles. L'Inde, en tant que membre du G-20, continuera de promouvoir, à l'OMC et ailleurs, les intérêts de tous les pays en développement, y compris les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays pauvres très endettés.

Une réussite des pays en développement du Groupe des 77 est leur lutte assidue et relativement fructueuse pour progresser sur des questions systémiques d'une importance critique pour la bonne gouvernance économique internationale. Nous devons partir de là afin d'assurer la réforme des institutions de Bretton Woods et le rétablissement du rôle central de l'ONU dans la définition du programme économique international.

Un changement dans la composition du Conseil de sécurité s'impose absolument. La résolution-cadre du G-4 a fait de la réforme des Nations Unies une question centrale qu'on ne peut plus ignorer ni négliger. Il existe un déficit démocratique, comme le Secrétaire général l'a également dit en juillet, dans la gouvernance de l'ONU. Il ne sert pas à grand-chose de parler d'inclusion, de transparence et de démocratie et de laisser le Conseil de sécurité constituer une exception flagrante à ces principes. Les mesures prises à ce jour pour revitaliser l'Assemblée générale sont tout simplement insuffisantes. Ce n'est qu'en élisant des membres permanents déterminés à rendre à l'Assemblée générale ce qui est à l'Assemblée générale que cela sera possible. Et cela est essentiel pour un ordre mondial où les décisions soient optimales, et donc acceptables, et le recours à la force réduit au maximum.

Jawaharlal Nehru, premier Premier Ministre de l'Inde, avait déclaré avec raison : « Avant tout, nous devons participer à la structure croissante d'un ordre mondial. Nous ne pouvons pas compter sur autrui pour le faire en notre nom. » L'on ne saurait argumenter en faveur de la démocratie pour le reste du monde tout en maintenant un Conseil de sécurité non démocratique. L'efficacité est fonction de bonnes décisions bénéficiant d'un large appui. Les négociations sur le document final et les nombreuses déclarations qui ont suivi ont bien montré que, si ce document n'a pas été en mesure de traiter davantage de la dimension du développement dans les échanges commerciaux, c'est parce que le Conseil de sécurité n'est pas représentatif. Si une réforme institutionnelle n'a pas pris forme et s'il existe de nombreux doutes quant à la possibilité de trouver une solution juste, c'est parce que le Conseil de sécurité ne reflète pas le monde d'aujourd'hui. Il reflète le monde de 1945.

Les médiocres progrès enregistrés autour des autres questions montrent que les opposants à un élargissement du Conseil de sécurité dans ses deux catégories de membres avaient complètement tort. En fait, loin d'entraver les progrès, la réforme du Conseil de sécurité les encourageait. Sans elle, les craintes d'une intervention ont fait obstacle à un accord autour du conseil des droits de l'homme et d'autres questions. La réforme du Conseil de sécurité s'impose donc plus que jamais et, comme l'a dit le Secrétaire général, il serait souhaitable qu'elle soit menée à terme à la fin de l'année au plus tard. Cela devrait être la première de

nos priorités. Je doute que ce soit le cas. La réforme du Conseil de sécurité n'a rien à voir avec le prestige ou le pouvoir d'un pays, elle a pour objet de modifier l'équilibre des forces dans le monde. Pour l'Inde, l'expérience acquise depuis l'époque du mouvement de libération jusqu'à nos jours montre que la diversité est source de puissance et d'efficacité. Il en irait de même pour un Conseil de sécurité rénové. Nous continuerons également d'œuvrer au renforcement du Conseil économique et social, à la réorganisation du Secrétariat et à la mise en place de la Commission de consolidation de la paix.

En ce soixantième anniversaire de l'ONU, je me remémore les paroles prononcées depuis cette tribune, il y a 45 ans, par le premier Premier Ministre indien, Jawaharlal Nehru :

« Pendant les 15 dernières années, on a souvent critiqué l'Organisation des Nations Unies à cause de sa structure et de certaines de ses activités. Il y avait souvent quelque justification à ces critiques, mais, si l'on considère le tableau dans son ensemble, je crois que l'on peut affirmer nettement que l'Organisation a amplement justifié son existence et qu'à maintes reprises elle a empêché que les crises répétées qui ont troublé le monde ne se transforment en guerre. Elle a joué un grand rôle et il serait assez difficile maintenant de concevoir ce monde troublé sans l'Organisation des Nations Unies. » (A/PV.882, par. 110).

Pour les individus comme pour les institutions, célébrer ses soixante ans d'existence est un moment privilégié pour faire le point, en tout cas dans la région du monde d'où je viens. Parallèlement à notre réflexion sur le fonctionnement de cette institution depuis sa création en 1945, chacun de nous ici présent attend la réalisation de nouveaux espoirs et de nouvelles aspirations et espère voir une ONU rajeunie, dotée de tous les moyens requis pour répondre aux multiples défis de notre époque, concourir efficacement au bien-être et au développement de l'humanité tout entière et faire face au changement.

La meilleure description de notre vision d'un monde meilleur se retrouve dans les paroles d'un grand fils de l'Inde, le grand poète Rabindranath Tagore, premier lauréat asiatique du prix Nobel de littérature. Je finirai mon intervention en citant l'un de ses célèbres textes :

« Là où l'esprit est sans crainte et où la tête est haut portée

Là où la connaissance est libre

Là où le monde n'a pas été morcelé entre d'étroites parois mitoyennes

Là où les mots émanent des profondeurs de la sincérité

Là où l'effort infatigué tend les bras vers la perfection

Là où le clair courant de la raison ne s'est pas mortellement égaré

Dans l'aride et morne désert de la coutume

Là où l'esprit guidé par toi s'avance

Dans l'élargissement continu de la pensée et de l'action,

Dans ce paradis de liberté, mon Père, permets que ma patrie s'éveille. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hassan Wirajuda, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

M. Wirajuda (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous vivons à une époque de menaces imprévisibles, contre lesquelles nous ne pouvons probablement pas nous prémunir à cent pour cent. Les tragédies peuvent prendre la forme d'épidémies mortelles. Elles peuvent être l'œuvre de terroristes, comme les attaques perpétrées le 11 septembre 2001 à New York ou les attentats à la bombe qui ont frappé Bali en 2002. Elles peuvent être la conséquence des sursauts de la nature, comme le tsunami qui a anéanti la province indonésienne d'Atjeh et les zones voisines du pourtour de l'océan Indien, ou encore l'ouragan qui vient de submerger la Nouvelle-Orléans et une grande partie de la Louisiane.

À propos de la tragédie vécue à la Nouvelle-Orléans, nous adressons nos sincères condoléances au peuple des États-Unis.

Nous, Indonésiens, connaissons malheureusement trop bien l'ampleur des souffrances qu'une catastrophe naturelle peut engendrer. Rien qu'à Atjeh, le tsunami du 26 décembre 2004 a tué instantanément 130 000 personnes environ, détruit 220 000 maisons et contraint 572 000 personnes à quitter leur foyer. On compte encore environ 100 000 personnes disparues et

présument mortes. La tragédie aurait été encore plus meurtrière sans l'intervention rapide et vigoureuse de la communauté internationale et de l'ONU. Le peuple indonésien leur en est profondément reconnaissant. Nous avons été profondément touchés par cette avalanche de témoignages de sympathie et de solidarité, ainsi que par l'aide humanitaire apportée des quatre coins du monde.

Onze jours après la tragédie, nous accueillions à Jakarta un sommet spécial de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour examiner les répercussions du tremblement de terre et du tsunami. À cette occasion, les dirigeants de nombreux pays du monde et le Secrétaire général de l'ONU, ainsi que les représentants d'institutions multilatérales, ont mis au point un système de coordination et de division des tâches afin de venir en aide aux pays sinistrés. Des engagements ont été pris en vue d'apporter l'aide urgente. Il a été décidé de mettre en place un système d'alerte rapide multipolaire couvrant tous les pays du pourtour de l'océan Indien. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a conclu en juillet dernier un accord prévoyant la création de structures d'alerte pour atténuer les effets des catastrophes naturelles. Tous ces efforts trouvent un écho dans la résolution 59/233 de l'Assemblée générale, proposée par l'ASEAN et dont plus de 130 États Membres de l'ONU se sont portés coauteurs.

La reconstruction et la remise en état d'Atjeh a pu rapidement démarrer, la phase de secours ayant pris fin bien avant la date prévue. Un vaste plan de reconstruction et de remise en état d'Atjeh a été élaboré et doté de puissants moyens. Par le biais du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la Banque mondiale et de mécanismes mis en place avec les bailleurs de fonds sur le plan bilatéral, nous avons érigé un système très rigoureux qui garantit une utilisation transparente et responsable des fonds.

Cependant, en l'absence de paix, la reconstruction et le développement ne peuvent s'effectuer sans heurts. Or, voilà un grand nombre d'années qu'il n'y a pas de paix. Avant le tsunami, cela faisait une trentaine d'années qu'Atjeh était le théâtre d'un conflit armé en raison de prétendues injustices économiques. Nombre d'habitants de ce secteur avaient l'impression de ne pas être traités de façon équitable par le Gouvernement central. Comme le conflit faisait rage et s'avérait très meurtrier, un cercle vicieux était

en marche : la violence engendrait la pauvreté et la pauvreté incitait à la violence.

Dans un esprit de réforme et un cadre démocratique, une action a été engagée, en 2000, en vue de régler le problème d'Atjeh par la voie du dialogue et de la réconciliation. Ces efforts ont abouti à la signature, le mois dernier, d'un accord final à Helsinki, justifiant ainsi l'idée qu'à quelque chose malheur est bon. Le 26 décembre a ouvert les yeux des deux parties sur la désespérance inséparable de l'absence de paix.

L'appui international au processus de paix est plus que bienvenu. Sur notre invitation, des pays de l'Union européenne et de l'ASEAN ont déployé des observateurs pour surveiller l'application de l'accord de paix. D'une certaine manière, cela a créé un précédent pour la collaboration des deux organisations régionales dans le domaine de la consolidation de la paix.

Le retrait du service et la destruction des armes rebelles ont lieu dans les termes de l'accord de paix. Les anciens rebelles ont repris leur place dans le giron de la République d'Indonésie unitaire pour lutter au côté du Gouvernement contre la pauvreté.

La paix et le développement à Atjeh sont le fruit de la réforme et de la démocratisation, qui gagnent toute l'Indonésie. À partir de cette année, tous les responsables locaux – gouverneurs, régents ou maires – sont élus directement par le peuple. Les anciens dirigeants rebelles, qui à une époque cherchaient à s'emparer du pouvoir par la voie des armes, peuvent désormais donner libre cours à leurs aspirations légitimes par la voie des urnes.

Depuis 1998, nous avons renforcé nos institutions politiques par des amendements constitutionnels. Nous avons réformé notre système judiciaire et nous sommes en train d'adopter des normes élevées en matière de bonne gouvernance dans les entreprises et le secteur public. Nous avons mené des campagnes énergiques contre la corruption.

Nous suivons une stratégie économique favorable à la croissance, favorable aux pauvres et favorable à l'emploi. Nous renforçons le secteur des exportations, favorisons des investissements créateurs d'emplois et accélérons le développement économique des zones rurales. Dans quelques semaines, nous allons mettre en place un système de protection sociale qui atténuera

l'effet des prix élevés du pétrole sur les pauvres. Nous sommes en bonne voie de réaliser nos objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) concernant la réduction de la pauvreté.

Partout où il y a des troubles sociaux en Indonésie, nous apportons la justice et nous encourageons le dialogue et la réconciliation, comme nous l'avons fait à Atjeh.

Dans ce même esprit de réconciliation, l'Indonésie et son voisin le Timor-Leste se sont tendu la main pour que les deux nations puissent ensemble clore un chapitre douloureux de notre histoire commune. Ensemble, nous avons créé une commission « Vérité et amitié », qui est chargée de mettre au jour la vérité et de faire reconnaître par leurs auteurs qu'ils sont responsables des violations des droits de l'homme commises avant et immédiatement après les consultations populaires de 1999 au Timor-Leste. Cette commission a débuté ses travaux en août dernier. Les jeunes démocraties des deux pays ont une meilleure chance de succès si elles travaillent ensemble dans un esprit de réconciliation, d'amitié et de coopération, qui complète le rôle joué par les procureurs en Indonésie et au Timor-Leste.

Avec nos autres voisins les plus proches en Asie du Sud-Est, nous nous efforçons de devenir une communauté de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en paix avec elle-même et avec tous les autres – des pays de l'ASEAN prospères vivant en harmonie au sein de la communauté de sociétés bienveillantes que nous avons longtemps envisagée. Nous espérons voir l'ASEAN jouer un rôle clef dans l'évolution vers un nouvel équilibre dans la région Asie-Pacifique, qui consolidera l'engagement pacifique des puissances de la région les unes envers les autres. Aujourd'hui, l'ASEAN fait déjà figure de moteur du développement d'une communauté économique de l'Asie orientale.

Nous, Indonésiens, aimons jeter des ponts. En avril dernier, nous avons accueilli les représentants de 106 pays asiatiques et africains, dont de nombreux chefs d'État et de gouvernement, pour le Sommet Asie-Afrique de 2005. Au cours de ce sommet historique, nous avons jeté les bases d'un pont de coopération à travers l'Océan Indien – le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique – au nom des 4,6 milliards d'habitants des deux continents. Par le biais du Partenariat, les deux continents vont intensifier leur

solidarité politique, leur coopération économique et leurs relations socioculturelles, y compris la coopération technique et le développement des ressources humaines.

La création du Partenariat était pour nous le moyen le plus significatif de marquer le cinquantenaire de la Conférence Asie-Afrique tenue à Bandung en 1955, qui avait annoncé la naissance de nombreuses nations souveraines sortant de l'ombre du colonialisme. Au cours de ces années de formation, nous avons cherché à réformer les relations internationales par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies.

Aujourd'hui, nous estimons qu'il nous appartient de rechercher la réforme de l'ONU elle-même, car nous devons faire face aux défis considérables du développement, de la sécurité et des droits de l'homme – trois domaines imbriqués et interdépendants, qui ne sauraient être traités isolément. Nous avons par conséquent besoin d'une ONU qui soit plus efficace et plus démocratique et qui rende davantage de comptes à ses Membres – une Organisation consacrant une attention équilibrée à ces trois questions.

Nous avons besoin d'un Conseil de sécurité réformé dans le sens d'une plus grande représentativité sur des bases démocratiques. Dans la mesure où la région Asie-Pacifique abrite plus de la moitié de la race humaine et où elle est le berceau d'anciennes civilisations et religions, nous, l'Indonésie, estimons qu'elle devrait avoir davantage de sièges au Conseil. De plus, nous devons éliminer le droit de veto.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'exclure le désarmement mondial et la non-prolifération de notre ordre du jour. Le danger d'une annihilation par l'arme nucléaire n'a pas été éliminé. Dans le même temps, les pays en développement doivent être autorisés à s'intéresser à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour accélérer leur développement.

Nous avons besoin d'une Commission de consolidation de la paix pour aider les pays en conflit à effectuer la transition de la guerre à une paix durable. La Commission devra travailler en coordination avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, sous mandat de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, nous espérons qu'une convention générale pourra être finalisée prochainement. La coopération internationale,

pour aborder ce problème, doit comporter des efforts en vue de traiter de ses causes fondamentales. Nous estimons aussi qu'aucun des droits de l'homme ne peut être sacrifié, ni aucune disposition du droit international violée, dans la lutte contre le terrorisme.

Nous, l'Indonésie, sommes convaincus qu'un dialogue entre les confessions ainsi qu'une coopération pour donner davantage de pouvoir aux voix modérées peuvent réduire sensiblement l'extrémisme violent. C'est pour cette raison que nous avons parrainé et accueilli des dialogues Asie-Europe et pour la région Asie-Pacifique sur la coopération interconfessionnelle.

Nous insistons pour que le Conseil économique et social soit doté d'une véritable autorité pour examiner et coordonner de façon efficace la coopération internationale pour le développement.

Le Conseil des droits de l'homme envisagé doit défendre les droits de l'homme en tant qu'universels, indivisibles et interdépendants. Il doit être exempt de toute politisation et ne doit pas appliquer deux poids et deux mesures; il doit plutôt promouvoir le dialogue ainsi qu'une coopération concrète. Il devrait être un organe subsidiaire de l'Assemblée générale.

Enfin, aucun effort de réforme de l'ONU ne sera complet à moins qu'il n'affirme et ne traduise de façon concrète le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant de l'ONU.

Il serait sans doute irréaliste d'espérer que ces réformes seront réalisées cette semaine ou dans les mois à venir. Nous, Membres des Nations Unies, ne sommes pas suffisamment proches dans nos positions pour opérer rapidement une percée. Mais nous qui désirons la réforme devons garder la foi et persévérer.

Durant trois décennies, les braises du conflit armé sont restées chaudes à Atjeh, jusqu'à ce qu'il soit devenu clair pour les deux côtés que la seule issue d'une situation tragique était la voie de la paix. Durant plus de trois décennies, les réformateurs indonésiens ont lutté contre le poids écrasant d'un régime autoritaire, jusqu'à ce qu'il soit devenu clair que notre seul moyen de sortir de la crise asiatique passait par des réformes démocratiques.

Nous ne savons pas quand viendra le moment de vérité pour l'ONU. Nous espérons que celui-ci viendra non pas à la suite d'une crise, mais avec l'avènement d'une époque plus éclairée. Avant tout, nous ne devons jamais perdre espoir en la capacité de l'Organisation de

se réformer, en sa perfectibilité. Nous devons continuer à travailler, plus encore que précédemment. Alors, quand viendra le moment de vérité, nous serons prêts à saisir l'occasion qui se présente à nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis sûr que nous sommes tous d'accord pour penser qu'il y a une raison particulière de consacrer une pensée au pays le plus durement frappé par le tsunami, avec 130 000 noyés et 100 000 disparus. Je tenais à le signaler parce que je crois que nous avons tous ressenti un sentiment de solidarité et de compassion à cette occasion.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Dimitrij Rupel, Ministre des affaires étrangères de la Slovénie.

M. Rupel (Slovénie) (*parle en slovène; texte anglais fourni par la délégation*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale en sa soixantième session. Je tiens à vous faire part du plein appui de la République de Slovénie dans l'exercice de votre tâche importante et des lourdes responsabilités qui l'accompagnent. Nous vous souhaitons vision, courage et détermination à la barre de l'Assemblée générale au cours de cette année d'anniversaire.

M. Sardenberg (Brésil), Vice-Président, assume la présidence.

Je voudrais en même temps, Monsieur le Président, exprimer notre sincère reconnaissance à l'égard des efforts déployés par votre prédécesseur, M. Jean Ping, le Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Sa direction vigoureuse, sa clairvoyance sur les questions actuelles du monde moderne et son courage jamais démenti lui ont permis de conduire l'Assemblée générale vers sa soixantième année, qui promet d'avoir une importance considérable pour l'avenir de l'Organisation.

Nous sommes réunis ici pour examiner de bonne foi la manière de relever les défis de l'ère moderne et la façon dont notre Organisation doit s'adapter aux besoins du XXI^e siècle. Nous sommes ici pour agir sur la base d'une meilleure compréhension et d'une foi plus profonde dans ce que peut apporter un développement créatif au bien-être des peuples du monde moderne, si je puis me permettre, Monsieur le Président, de citer votre illustre compatriote Dag Hammarskjöld.

Le document final contient nombre d'idées précises et importantes. L'objectif de ce document est d'accroître l'efficacité de l'ONU et de consolider sa mission dans le monde moderne. La réforme de l'Organisation revêt la plus haute importance et a été lancée au bon moment. Ceci est un moment de changement important pour bon nombre d'organisations et institutions internationales. Tous les Membres savent certainement que l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe connaissent aujourd'hui une transformation et des changements difficiles. Nous rencontrons des obstacles, comme le rejet du Traité de constitution européenne dans deux référendums.

L'efficacité du mécanisme et de la mission de l'ONU doit également être améliorée grâce à la création d'un Conseil des droits de l'homme et à la lutte contre le terrorisme. De nombreux débats ont eu lieu et il y a eu des opinions divergentes sur ces deux questions pour ce qui est du document final. Nous ne pourrions cependant pas réussir si nous avons du mal même à définir le terrorisme ou à créer le Conseil des droits de l'homme. Il existe une certaine hésitation dans le document final à ce sujet. S'agissant du terrorisme, le document parle de dialogue et de compréhension entre les civilisations. Concernant le Conseil des droits de l'homme, le document propose de nouvelles négociations afin de pouvoir notamment le doter d'un mandat et de méthodes de travail.

Dans le monde d'aujourd'hui, le changement et la certitude sont étroitement liés et interdépendants. Pour parvenir à un équilibre entre les deux, il faut des valeurs, des règles, des lois et des institutions respectueuses de la dignité humaine, de l'égalité et de la démocratie, bref, des droits de l'homme.

Le fait est que nous vivons dans un monde d'interdépendance croissante dans lequel nous sommes tous responsables de notre sécurité. Il est significatif que le document final avertit qu'il ne saurait y avoir de développement sans sécurité et réciproquement, et que développement et sécurité sont tous deux largement tributaires du respect des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie.

Nombre d'efforts ont été déployés en vue de remédier aux sources des souffrances dans le monde. Les États Membres de l'ONU doivent continuer à appuyer les efforts visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les 25 pays

membres de l'Union européenne sont déterminés à consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'aide publique au développement d'ici à 2015. Je voudrais dire à cet égard que la Slovénie fait partie des 10 nouveaux membres de l'Union européenne et qu'en tant que nouveau donateur, elle s'est engagée à consacrer 0,33 % de son PIB à l'aide publique au développement. Nous soulignons la nécessité d'un engagement de longue haleine et de la responsabilité de chaque pays à l'égard de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous sommes constamment surpris par la nature changeante des menaces auxquelles chaque pays est confronté. La notion de sécurité englobe tant la sécurité de l'État que celle des individus. Il est donc important d'examiner de manière efficace les différentes questions, notamment le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive, ainsi que le problème de la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui touche nombre de pays. Nous sommes assez déçus de constater que le document final ne contient aucune clause relative à la non-prolifération et au désarmement, et nous espérons que les travaux sur cette question se poursuivront après le sommet.

Les attentats terroristes qui frappent des innocents contredisent radicalement les systèmes de valeurs des pays modernes, notamment les droits de l'homme tels qu'ils ont été formulés et proclamés par les conventions et déclarations internationales. Les attentats terroristes constituent une violation des droits de l'homme, qui sont le fondement des sociétés modernes; ils s'en prennent à l'essence même de ces sociétés et en nient ainsi la modernité. Cette négation est liée à la nature complexe et paradoxale de la notion de modernité. Il semble que la frustration fondamentale qui découle de cette nature complexe et paradoxale pousse les terroristes à commettre des actes extrêmes. Le terrorisme ne peut pas tolérer la nature complexe et paradoxale des sociétés modernes.

Les mesures destinées à lutter contre le terrorisme visent ceux qui par leurs actes nient et rejettent les droits de l'homme en tant que valeur fondamentale des sociétés modernes. En examinant les attitudes des terroristes et la signification du terrorisme, nous devons être en mesure de définir le terrorisme. Une définition communément acceptée du terrorisme apporterait de la clarté et permettrait de mieux défendre les droits de l'homme. Plus nous

protégeons pleinement les droits de l'homme, plus nous aurons de succès dans notre lutte contre le terrorisme. Les droits de l'homme seront mieux protégés si le terrorisme ne bénéficie d'aucune protection. Le fait de tolérer ou de justifier le terrorisme sape les droits de l'homme.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille manquer au respect des droits de l'homme dans notre lutte contre le terrorisme. C'est précisément le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment dans la lutte contre le terrorisme, qui garantira le succès de ce combat et préservera les principes de démocratie et de liberté de nos sociétés, visés par les terroristes.

La Slovénie se félicite de l'affirmation du principe de la responsabilité de protéger. En avalisant ce principe, les dirigeants du monde ont opéré une percée conceptuelle pour la prévention de tragédies futures semblables à celles de Srebrenica, du Rwanda et du Darfour. Nous avons pour la première fois reconnu notre responsabilité nationale et collective d'agir dans les cas de génocide, de nettoyage ethnique, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. La Slovénie considère que la responsabilité de protéger fait partie intégrante de la responsabilité nationale de protéger les citoyens d'un pays contre des atrocités. Nous estimons que le Conseil de sécurité partage la responsabilité de protéger et que l'usage du veto au Conseil est fondamentalement incompatible avec cette responsabilité.

Nous nous félicitons de la création d'un Fonds pour la démocratie et nous avons l'intention d'y contribuer. Nous appuyons fermement le renforcement du rôle du Haut Commissariat aux droits de l'homme. Ce renforcement, qui sera financé par le budget ordinaire de l'ONU, est de bon augure aux fins d'assurer le respect des droits de l'homme sur le terrain.

Le faible degré de consensus sur le Conseil des droits de l'homme est décevant. Nombre de pays voulaient et attendaient plus. Malheureusement, nous avons pour le moment été privés de la vision nécessaire à un nouveau Conseil, bien que nous ayons lors des préparatifs du sommet formulé de bonnes propositions pour le mandat et la structure du Conseil.

La Slovénie souhaite un Conseil permanent qui serait le principal organe de l'ONU, capable de répondre à toutes les préoccupations relatives aux

droits de l'homme dans tous les pays et à tout moment. Nous voulons un Conseil qui s'occupe mieux des droits et des libertés, sans appliquer la politique des deux poids, deux mesures. Nous voulons un Conseil qui puisse se réunir et qui puisse agir à chaque violation massive des droits de l'homme. Nous voulons un Conseil qui puisse faire des recommandations à d'autres organes et institutions du système de l'ONU, de façon que les droits de l'homme soient pleinement intégrés à tous les domaines de l'Organisation. Enfin, nous voulons un Conseil qui reflète la diversité du monde moderne et qui donne à la société civile la voix qu'elle mérite grâce aux organisations non gouvernementales. Tout au long de la soixantième session de l'Assemblée générale, la Slovénie continuera d'apporter son soutien actif à la création d'un Conseil des droits de l'homme qui soit fort et efficace.

J'ai déjà évoqué le dialogue entre les civilisations. Ce dialogue doit être fondé sur les valeurs universelles et fondamentales. Aucune différenciation entre « nous » et « eux » ne saurait être tolérée. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales émanent de nos valeurs fondamentales communes. Ils constituent la meilleure réponse pour garantir une vie dans la dignité dans un monde d'interdépendance croissante, de plus en plus rapide et de moins en moins sûr. Sur la base de la richesse de nos traditions, de notre histoire et de notre diversité créative, tous les individus doivent être informés de leurs droits et de leurs libertés et pouvoir en jouir, car c'est là la meilleure base à long terme de la paix et du développement. La sensibilisation aux droits de l'homme et à la dignité est une condition préalable à cet objectif. Nous sommes ravis de voir la nécessité d'une telle sensibilisation se refléter comme il sied dans le document final.

En notre qualité d'État membre du Réseau de la sécurité humaine, nous sommes heureux que la question de la sécurité humaine ait été incluse dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau et que la discussion se poursuive à l'Assemblée générale.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales mérite que nous lui accordions notre attention prioritaire à l'avenir. Comme l'ont montré les expériences dans un ensemble varié d'environnements et de situations géographiques, en particulier en Europe du Sud-Est et en Afrique, la

coopération synergique entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales peut être très efficace.

En ma qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), j'appelle à élaborer dès que possible un cadre contraignant pour la coopération permanente entre l'Organisation des Nations Unies et cette organisation régionale importante. Depuis maintenant 30 ans, l'OSCE a fait la preuve de son efficacité dans des régions très névralgiques du monde. Cette année marque le trentième anniversaire de l'Acte Final d'Helsinki qui a créé l'OSCE. Il y a trente ans commençait l'intégration de l'Est et de l'Ouest. Aujourd'hui, notre tâche principale est d'intégrer les civilisations. Un des domaines qui devrait être davantage développé est celui du renforcement du dialogue entre les civilisations. Il est possible que l'importance suprême de notre document final réside dans ce dialogue.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Norman José Caldera Cardenal, Ministre des affaires étrangères du Nicaragua.

M. Caldera Cardenal (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : La lutte que livre le Nicaragua pour la démocratie a transcendé nos frontières et a éveillé la solidarité et l'appui dans différentes parties du monde. La voix du peuple nicaraguayen s'est fait entendre en premier lieu en Amérique centrale et, de là, grâce à la force d'intégration de sept pays frères, elle s'est projetée dans la communauté andine, au Mexique, aux États-Unis, au Canada, dans le Groupe de Rio, à l'Organisation des États américains (OEA), dans l'Union européenne et au Japon, pour ne mentionner que les cas les plus récents. L'écho de sa voix s'est répercuté à l'Organisation des Nations Unies dans différents rapports et dans différentes résolutions.

De cette tribune, face à l'Assemblée générale des Nations Unies, je transmets aux Membres la gratitude profonde du peuple nicaraguayen pour la solidarité que nous ont témoignée les États Membres.

Nous prenons part à l'Assemblée générale à sa soixantième session dans des circonstances d'une importance cruciale pour notre avenir, dans la mesure où nous luttons pour la démocratie afin d'éviter le retour à une époque obscurantiste que nous avons déjà connue. Comme d'autres pays membres de

l'Organisation des Nations Unies qui se sont battus pour leur liberté, des milliers de Nicaraguayens sont morts en la conquérant, victimes d'un mouvement de balancier pervers qui passait de l'autoritarisme au totalitarisme. Les enseignements tirés pendant ces années nous sont parvenus comme des principes et des valeurs auxquels on ne peut renoncer : la liberté, la démocratie et, surtout, la paix.

Ces quatre dernières années, nous avons cherché une renaissance nationale et une refonte institutionnelle dont la force motrice a résidé dans la transparence, la liberté, la primauté du droit, l'état de droit, l'égalité sociale et l'énergie individuelle.

Mais cette tâche énorme exigeait que nous éliminions les vices du passé. Pour cela, nous avons mené une lutte de front, avec l'appui international, contre la corruption et l'impunité. Nous avons également essayé de rendre aux institutions, prisonnières d'intérêts personnels et partisans, leur indépendance et leur intégrité. Ces efforts touchent au domaine judiciaire, où l'impartialité et l'objectivité la plus absolue des juges et magistrats sont impératives, ainsi qu'à la création d'un système électoral inclusif et capable de garantir le respect du vote populaire librement exprimé. Nous avons également besoin d'institutions qui agissent au service des intérêts supérieurs de la nation et qui ne seront pas utilisées comme des armes pour servir des vendettas politiques par le biais de campagnes d'intimidation contre les fonctionnaires de l'État qui ne se soumettent pas.

La réponse des forces de collusion alliées opposées à la démocratie a été d'approfondir la fracture de l'ordre constitutionnel et de l'exercice légitime du pouvoir. Elles ont alors essayé de rompre l'équilibre des pouvoirs, principe essentiel de la démocratie représentative dans le système interaméricain. L'opposition a essayé d'appliquer une variante d'un nouveau modèle de coup d'État, en pervertissant les institutions d'État pour en faire un instrument de coercition politique. Au lieu d'accepter la séparation des pouvoirs, ils ont fait main basse sur la répartition des pouvoirs de l'État en prétendant altérer rétroactivement les attributions du Président et sans consulter le peuple nicaraguayen, dépositaire unique de la souveraineté nationale et gardien du mandat présidentiel issu des urnes en novembre 2001.

Face à ces menaces à la démocratie, nous avons eu recours à toutes les possibilités que les lois

nationales et le droit international mettent à notre disposition. La Cour centraméricaine de justice, organe juridictionnel du système d'intégration centraméricain nourri des valeurs de la démocratie, a rendu le 29 mars 2005 un jugement important dans lequel elle a constaté qu'il avait été porté atteinte au principe démocratique de la séparation des pouvoirs. Nous avons eu également recours, au titre de la Charte démocratique interaméricaine, à l'Organisation des États américains qui a mis en évidence que l'évolution critique des événements au Nicaragua compromet l'équilibre des pouvoirs publics et l'exercice légitime du pouvoir.

Pour sortir de cette situation, le Président Enrique Bolaños s'est déclaré disposé en permanence à entreprendre un large dialogue national avec tous les secteurs. Il ne s'agit pas, cependant, comme l'ont bien entendu allégué les forces qui nuisent aux institutions, d'un dialogue visant à abandonner la démocratie. Il ne s'agit pas non plus d'un dialogue où l'on dirige une arme à feu contre la tempe du Président pour forcer les concessions qui consolideraient au Nicaragua un nouveau modèle de dictature sans précédent dans l'histoire de l'Amérique latine, rééditant ainsi le calvaire d'autres époques qui ont violé la liberté et l'espoir démocratique des Nicaraguayens et des nations. Au contraire, il s'agit d'un dialogue, comme l'indique l'Organisation des États américains elle-même dans ses résolutions, pour chercher des solutions démocratiques qui, en outre, doivent être libres de pressions, de menaces et de coercition, et destinées à interrompre l'application de toutes ces mesures qui ont aggravé la crise et rétablir l'équilibre des pouvoirs.

Nous considérons comme très graves les assassinats de journalistes dans n'importe quelle partie du monde. Nous sommes en particulier préoccupés par les assassinats des journalistes nicaraguayens et plus précisément par les trois assassinats des trois dernières années, non seulement parce qu'ils ont fauché des vies humaines précieuses mais parce que leurs auteurs ont essayé de terrifier nos journalistes et de limiter ainsi la liberté d'expression de notre jeune démocratie, en commettant ces assassinats en pleine campagne électorale.

En s'attaquant à la liberté d'expression, ils affectent les processus démocratiques. Ces forces savent bien que la liberté d'expression est la voix de la démocratie. La liberté d'expression protège tous les autres droits fondamentaux et, sans elle, la liberté perd son appui et la liberté se retrouve orpheline.

Nous continuerons de faire tout ce qui est possible pour châtier les coupables et pour rompre les chaînes de la peur et de l'intimidation.

Nous sommes conscients de l'importance que revêtent les processus électoraux qui se rapprochent pour l'avenir de la démocratie au Nicaragua. Dans les circonstances actuelles, nous devons garantir au peuple que le vote de chaque Nicaraguayen sera dûment enregistré, compté et respecté et que son droit sacré à élire ses autorités dans des conditions de liberté absolue ne sera pas violé.

En conséquence, nous avons demandé au Secrétaire général une assistance technique de la part des institutions spécialisées des Nations Unies, afin de nous aider à organiser les élections et à consolider notre démocratie, en complément du travail mené par l'Organisation des États américains avec le concours de l'Union européenne.

En dépit de l'énergie, des ressources et des efforts détournés de ses objectifs de développement pour sauver la démocratie, le Nicaragua a enregistré d'importants progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les actes de déstabilisation n'ont pas empêché la population nicaraguayenne de commencer à savourer les premiers fruits de la lutte contre la corruption et à pouvoir compter sur un service public honnête et transparent, qui a réussi à attirer les investisseurs étrangers et à gagner la confiance de la communauté internationale.

La mesure la plus récente de la réussite des efforts du Président Bolano visant à ce qu'un nombre croissant de Nicaraguayens vivent une vie décente se trouve dans le Rapport mondial de 2005 sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui indique que nous sommes passés du 118^e au 112^e rang. La meilleure stratégie à moyen terme pour faire reculer de manière durable la pauvreté est d'avoir accès à de nouveaux marchés et de faire du commerce international la force motrice de la croissance, alliant ainsi la croissance économique au développement social afin de valoriser notre capital humain.

C'est pourquoi le Gouvernement nicaraguayen encourage la ratification du Traité de libre échange entre l'Amérique centrale, la République dominicaine et les États-Unis d'Amérique (Traité CAFTA), qui vise à renforcer notre économie grâce à une meilleure intégration au reste du monde et à augmenter le niveau

de vie de notre population, en particulier celui des plus pauvres.

Nous accueillons avec espoir les paroles prononcées par le Président Bush dans sa déclaration devant cette Assemblée :

« Un cycle de Doha réussi réduira et éliminera les droits de douane et d'autres obstacles au commerce des produits agricoles et industriels. Il mettra fin à d'injustes subventions agricoles... Sous Doha, tout État y gagnera et ce sont les pays en développement qui ont le plus à gagner. » (A/60/PV.2, p. 9)

Pourvu qu'il en soit bien ainsi.

Je voudrais indiquer à l'Assemblée que, conformément à la requête soumise par les Chefs d'État et de gouvernement du Système d'intégration de l'Amérique centrale au Président Vicente Fox du Mexique, le 12 septembre, nous faisons parvenir aujourd'hui même au Gouvernement de ce pays frère les informations qui ouvriront la voie à la recherche de mécanismes financiers novateurs qui aideront nos pays à supporter la crise entraînée par les cours internationaux du pétrole.

La pauvreté est un phénomène à dimensions multiples combiné à des problèmes conjoncturels et structurels. Réduire le chômage et les inégalités sociales et augmenter les investissements sociaux sont des facteurs déterminants pour le développement humain. En d'autres termes, il faut allier la croissance économique durable à la démocratie et à l'égalité sociale et entre les sexes.

Le Gouvernement nicaraguayen met en œuvre des programmes sociaux pour protéger les droits et répondre aux besoins fondamentaux des secteurs les plus vulnérables de la société du pays, à savoir les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Cette protection s'étend aux Nicaraguayens de l'étranger.

Nous réaffirmons notre engagement prioritaire à promouvoir le respect de la dignité de tous nos migrants qui, par leur travail et leur énergie, contribuent au développement socioéconomique et culturel non seulement de leur pays d'accueil, mais également de leur pays d'origine.

Le devoir de justice et de solidarité pousse le Nicaragua à accorder sa voix et son soutien à

l'aspiration juste et légitime de la République de Chine à Taiwan à devenir membre de cette instance universelle qu'est l'Organisation des Nations Unies, dans l'intérêt des plus de 20 millions d'habitants de ce pays, qui méritent d'être considérés comme faisant partie intégrante des peuples de l'Organisation des Nations Unies.

Le Nicaragua remercie le Système d'intégration de l'Amérique centrale d'avoir approuvé notre candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2006-2007, illustrant le droit des pays à économie de faible ampleur d'être représentés sur un pied d'égalité. En cette période de réforme de l'Organisation, le Nicaragua est également reconnaissant de l'appui significatif qu'il a reçu à ce jour de la part de nombreux pays et il proclame sa détermination à continuer de rechercher le soutien de tous les États Membres.

Nous espérons être élus afin de partager notre expérience dans des domaines tels que le maintien et la consolidation de la paix et d'appuyer la juste aspiration des pays en développement à participer pleinement aux décisions relatives à la sécurité, compte tenu de toutes les responsabilités, de tous les bienfaits et de toutes les conséquences que cela implique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ali Rodríguez Araque, Ministre des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Rodríguez Araque (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : À l'heure où s'achèvent les cinq premières années de troisième millénaire, notre Organisation devrait connaître, après 60 ans d'existence, une phase de maturité suffisante pour avoir une compréhension collective des problèmes auxquels l'humanité continue d'être confrontée et pour trouver les moyens les plus efficaces d'y remédier. Les faits récents montrent que telle reste la réalité qu'il nous faudra affronter pour une durée encore indéterminée.

Nombreux sont les défis que l'Organisation des Nations Unies doit relever, tant au niveau interne qu'en ce qui concerne les problèmes mondiaux. À titre d'exemple, je voudrais évoquer seulement deux de ces défis : l'un interne, à savoir la démocratisation indispensable de l'Organisation, et l'autre externe, à savoir la pauvreté qui est le problème le plus important, à croissance la plus rapide et le plus

inquiétant de notre société contemporaine. J'invite, avec respect, toutes les nations ici représentées à réfléchir attentivement à ces deux problèmes.

La démocratie, en l'étape actuelle du développement humain, est la forme la plus élevée d'organisation politique. La démocratie, par sa nature même et à titre de condition indispensable, implique l'exercice égalitaire des droits, qui est la manière appropriée d'assurer les meilleures conditions de vie possible. Ce qui vaut pour un pays pris individuellement vaut plus encore pour les organisations au sein desquelles un grand nombre de nations souveraines sont représentées et toutes dotées de droits égaux.

L'ONU est l'illustration la plus emblématique de la société moderne des nations. En conséquence, elle devrait véritablement incarner et illustrer l'exercice égalitaire des droits démocratiques. À partir du moment où nous nous accordons sur ce principe de base, une question vient alors immédiatement à l'esprit : cette Organisation est-elle une institution démocratique? Des pratiques, telles celle que nous avons pu observer tout récemment lors de la décision concernant l'adoption par un petit nombre de membres du document présenté lors de la première séance, constituent-elles l'exemple à donner au monde d'un exercice démocratique transparent des droits des nations souveraines représentées ici?

Fort malheureusement, la réponse est un « non » retentissant. Bien au contraire, ce que l'on observe est un processus oligarchique dangereux, dans lequel un petit groupe de pays s'arroge le droit de prendre des décisions sans tenir compte de la grande majorité des pays qui, du reste, forment l'immense majorité de la population mondiale. Et cela se produit régulièrement sur des questions qui ont trait à la destinée de milliards d'être humains.

C'est pour ces raisons que, lorsque nous parlons de réforme, il faudrait d'abord définir la nature de cette réforme qui ne saurait rien viser d'autre que la démocratisation de cette Organisation. Cela passe par l'octroi du pouvoir de décision à l'Assemblée générale sur les questions fondamentales et à la suspension, une fois pour toutes, des pratiques oligarchiques et, bien souvent, autocratiques de cette organisation, qui affaiblissent son autorité aux yeux du monde.

C'est notre humble mais ferme opinion que le plus grand défi que cette Organisation ait à relever se

situe sur le plan interne. De son heureux dénouement dépend sa propre existence. Nous n'en doutons pas. N'en doutons point.

Sur le plan externe, le plus grand défi réside dans les augmentations alarmantes qui prennent au piège jour après jour les millions d'êtres humains dans le monde. La pauvreté, comme nous l'avons entendu dans un si grand nombre d'interventions, est le fruit d'un système injuste de répartition des biens terrestres de l'homme, qui le prive, par voie de conséquence, de tout bien spirituel – un système injuste de répartition qui découle d'une matrice dénaturée génératrice d'un impitoyable appât du gain comme force dominante et dans lequel la richesse croissante se nourrit de la propagation et de l'aggravation de la pauvreté. C'est la réalité qui se présente jour après jour devant nos yeux, à la surprise de beaucoup, non seulement dans les pays que l'on appelle pauvres, mais dans ceux où l'opulence est pareille à une vitrine exposée de façon obscène à tout instant dans les médias, attirant ainsi des milliers d'êtres qui, cherchant à améliorer leurs conditions de vie, se heurtent aux murs érigés par ceux qui prônent la liberté des échanges et des mouvements de capitaux mais qui ne tolèrent pas le mouvement des êtres humains sauf quand ceux-ci sont nécessaires comme main d'œuvre pour accroître encore plus leur richesse.

C'est la douloureuse vérité révélée par la tragédie de Katrina, la douloureuse réalité qui a bouleversé profondément tous ceux qui ne peuvent être indifférents à tout ce qui est humain, où que cela se produise.

Ceci aurait dû devenir l'axe central de tous les documents approuvés dans un curieux « consensus » que je n'hésite pas à mettre entre guillemets. Très peu d'attention a été accordée à ce drame. Mais le drame est là ; il abonde sur la planète. Et il génère l'instabilité car, s'il y a une vocation que la société humaine n'a pas, c'est le suicide. Elle cherche des formes désespérées de survie et c'est pour cela, comme l'a dit jadis le grand Péruvien César Vallejo, qu'elle allume sa torche captive et prie en proie à la colère. Ce sont là des jours de souffrance, mais aussi de colère dans de nombreuses régions du monde, et cela crée l'instabilité. Si nous voulons la stabilité dans le monde, appliquons la justice sociale qui ne saurait se limiter à des aumônes et des aides qui, souvent, sont octroyées à des conditions humiliantes.

Je suis certain que cette réunion nous donnera matière à réflexion. Sur certains des problèmes les plus pertinents, nous avons déjà défini notre position lors de diverses interventions antérieures. Nous continuerons de le faire au cours de cette session. Pour l'heure, il me suffit d'ajouter une chose élémentaire : combien il est difficile de matérialiser le rêve démocratique de l'homme lorsqu'il se voit empêché de subvenir aux besoins les plus élémentaires d'une vie digne, telles que l'alimentation, la santé, un toit pour s'abriter et la possibilité de jouir de ses droits élémentaires.

Nous avons confiance en la sagesse des peuples et des nouveaux dirigeants qui donnent voix à des millions de silencieux. Nous croyons en la lutte de ceux qui, comme le grand Martí, ont voulu lier leur sort à celui des pauvres de la terre. Ainsi, un jour pas si lointain, nous vivrons dans un monde meilleur une vie méritant d'être vécue, avec une ONU renforcée par les valeurs essentielles des hommes et des femmes remplis de dignité qui représentent la majorité dans le monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohammed Abdulla Al-Rumaihi, Vice-Ministre des affaires étrangères du Qatar.

M. Al-Rumaihi (Qatar) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, c'est un grand plaisir pour moi, Monsieur le Président, de vous adresser nos félicitations pour votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également vous souhaiter tous mes vœux de succès dans l'exercice de vos fonctions. Je voudrais également faire part de mes remerciements et de ma reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. M. Jean Ping, pour les efforts inappréciables qu'il a déployés pour mener à bien les travaux de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée, en particulier ses efforts pour parvenir à un consensus sur le Document final du Sommet mondial de 2005.

Je voudrais également remercier S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour ses efforts inlassables en vue de renforcer le rôle de notre Organisation internationale.

Les dirigeants du monde qui se sont réunis au Siège de l'ONU pour assurer le suivi du Sommet du Millénaire ainsi que l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les

domaines connexes sont parvenus à adopter un document qui appelle à la mise en œuvre des réformes de l'ONU et à l'adoption de mesures collectives plus audacieuses pour lutter contre la pauvreté, assurer le développement, instaurer la sécurité internationale et défendre les droits de l'homme.

Le monde d'aujourd'hui connaît des conditions économiques extrêmement difficiles qui représentent une menace réelle pour le processus de développement social et économique dans les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, et en particulier pour le développement de leurs peuples. Cette situation résulte de facteurs tels que la diminution de l'aide publique au développement; l'iniquité des termes de l'échange au niveau international; l'imposition de restrictions à l'accès de leurs exportations aux marchés mondiaux; l'iniquité des cours des produits de base des exportations; le lourd fardeau de la dette extérieure; et les répercussions néfastes de la mondialisation.

En dépit des progrès réalisés dans de nombreux domaines de la coopération internationale, les problèmes de la faim, de la pauvreté et de maladies telles que le sida, le paludisme et la tuberculose ont pris des proportions effrayantes et continuent d'être un problème fondamental pour la communauté internationale. Si celle-ci ne fait pas d'effort concerté pour accélérer le développement équitable des pays en développement, l'objectif du Millénaire visant à diviser par deux le taux de pauvreté d'ici 2015 continuera de nous échapper.

La communauté internationale, en prenant la résolution, au Sommet du Millénaire, de déclarer la guerre à la pauvreté en lançant une campagne de longue haleine pour faire du droit au développement une réalité pour tous les peuples, s'est engagée implicitement à créer dans les pays en développement un climat social, économique et politique propice à l'exercice par tous leurs peuples de leur droit au développement. Cela permettrait de renforcer la cohésion et l'intégration sociale équitable de ces sociétés et ce serait une occasion réelle d'éliminer la pauvreté, grâce au plein-emploi et à des emplois productifs et rémunérateurs. La communauté internationale a également résolu au Sommet du Millénaire d'œuvrer à une mondialisation équitable et juste, inclusive, qui permette aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, d'échapper au danger d'être marginalisés au sein de l'économie internationale. Au Sommet du

Millénaire, les dirigeants mondiaux ont affirmé que la coopération internationale était le facteur le plus important pour l'édification d'un monde plus humain. Ils ont également affirmé que le libre-échange, la libéralisation de l'économie et l'interdépendance étaient les meilleurs moyens d'accélérer le développement économique équitable dans les pays en développement.

La communauté internationale a atteint un stade critique dans les négociations sur le programme de développement de Doha. Des progrès concrets ont été enregistrés l'an dernier dans quelques domaines difficiles et sujets à controverses. Un accord a ainsi été conclu pour le lancement de négociations sur les concessions commerciales, l'une des quatre questions qui avaient été laissées par consensus en dehors du Programme d'action de Doha, à savoir : l'investissement, la concurrence, le commerce et l'environnement, et les concessions commerciales. Toutefois, cet accord des pays développés était malheureusement subordonné à l'absence de négociations sur les trois autres questions. Nous comptons sur des progrès solides, ambitieux, lors de la sixième Conférence de l'Organisation mondiale du commerce à Hong Kong, et nous espérons être en mesure de conclure les négociations en 2006.

Les pays en développement se sont acquittés de leurs engagements et nous espérons que les négociations à venir concernant la mise en œuvre des décisions prises à ce Sommet traduiront dans la réalité le partenariat mondial mis en place pour la réalisation des objectifs de développement décidés au plan international. Nous espérons que le droit au développement deviendra une réalité et que les pays développés honoreront leurs promesses, notamment en portant leur aide publique au développement à 0,7 % de leur produit national brut, et qu'ils accéléreront le processus s'agissant de la remise de la dette extérieure de tous les pays pauvres.

Nous avons souvent dit que la paix au Moyen-Orient ne pouvait être obtenue que par la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Toutes ces résolutions reconnaissent les droits légitimes du peuple palestinien, à commencer par le droit à l'autodétermination et à l'établissement sur leur territoire national de leur État indépendant, avec pour capitale Al-Qods; le retrait des hauteurs du Golan occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967; et le retrait

total du reste des territoires libanais encore sous occupation. Sur cette base, le processus de médiation internationale a conduit à la Feuille de route, qui affirme le principe de l'échange de terres contre la paix et appelle au retrait d'Israël des territoires occupés et à la création de l'État de Palestine. Le sommet arabe, qui s'est réuni à Beyrouth en mars 2002, a pris l'initiative, sur le plan international d'appeler à la normalisation des relations entre les États arabes et Israël en échange du retrait d'Israël jusqu'aux frontières de 1967. Le retrait israélien de la bande de Gaza représente un premier pas important et positif qui, nous l'espérons, sera suivi d'autres dans tous les territoires palestiniens et les autres territoires arabes occupés, conformément aux résolutions internationales contraignantes et aux initiatives et accords pertinents. Cela permettrait de redonner à tous les États et tous les peuples de la région établir la stabilité, la sécurité et une paix globale et juste.

Je ne peux omettre d'évoquer les conditions difficiles dans lesquelles se trouvent nos frères irakiens. Nous espérons que la nouvelle constitution incarnera les aspirations de la population militaire iraquienne et qu'elle contribuera au rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans le pays. Nous espérons également qu'elle tiendra compte des intérêts de tous les secteurs de la population iraquienne, que toute la population se sentira partie prenante du système établi et que l'unité et l'identité nationale de l'Iraq seront préservées.

Convaincu de la grande importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) pour la paix et la sécurité internationales, l'État du Qatar a adhéré au Traité et engage, de cette tribune, tous les États à faire de même. Il s'efforce également de transformer la région du Moyen-Orient en zone exempte de tous types d'armes de destruction massive.

Mon pays a condamné sans ambiguïté le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Il a également appuyé toutes les résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question du terrorisme et il a coopéré avec la communauté internationale à la mise en œuvre de ces accords. Toutefois, nous pensons que pour réussir à éliminer ce phénomène, il faut s'attaquer à ses causes sous-jacentes, et notamment aux aspects sociaux, économiques et politiques qui forment le terreau fertile du terrorisme. Nous sommes favorables à l'idée de convoquer une conférence internationale sur le

terrorisme et d'élaborer une stratégie internationale de lutte contre ce fléau. À cet égard, nous estimons qu'une définition du terrorisme distinguant clairement le terrorisme de la lutte des peuples dans l'exercice de leur droit légitime à la défense de leur liberté et à l'autodétermination doit devenir une norme des plus importantes et faire le consensus au niveau international. C'est un droit qui est consacré dans toutes les normes et pratiques internationales.

Notre monde d'aujourd'hui a besoin plus que jamais d'une autorité globale, d'un cadre de référence doté des caractéristiques requises pour s'acquitter de son rôle d'instrument international; qui œuvre à la coopération internationale pour le règlement des problèmes internationaux de caractère socioéconomique, ainsi qu'à la consolidation de la sécurité et de la stabilité, au maintien de la paix internationale et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. En outre, nous devons honnêtement essayer de respecter cette diversité mondiale, de la protéger et de lui permettre de prospérer.

Néanmoins, nous estimons que la proposition de créer un Conseil permanent des droits de l'homme, à composition plus restreinte, élu à la majorité des deux tiers uniquement, mérite d'être examinée de plus près dans le cadre de négociations intergouvernementales sérieuses, en vue de parvenir à un consensus sur la création de ce conseil, sur sa composition, son mandat et sur l'organe dont il relèvera et qui sera, nous l'espérons, l'Assemblée générale. Nous devons nous engager à respecter les droits de l'homme, tels que consacrés par la Charte des Nations Unies, et nous devons nous conformer aux normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme.

La question de l'élargissement du Conseil de sécurité et le concept de sécurité collective exigent un examen plus approfondi et de nouvelles négociations intergouvernementales afin de parvenir à un consensus sur ces importantes questions.

Dans ce contexte, nous appuyons le Secrétaire général sur la question de la réforme du Secrétariat de l'ONU pour les raisons indiquées dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande ». Toutefois, il nous semble que toute proposition de réformer le Secrétariat est extrêmement importante et doit être attentivement examinée, débattue et négociée au sein de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général à cette séance.

Plusieurs représentants ont exprimé leur souhait d'exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je vais à présent donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

M. William (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je prends la parole dans l'exercice du droit de réponse pour répondre aux remarques faites hier par S. E. M. Rafael Bielsa, Ministre des relations extérieures, du commerce international et du culte de la République d'Argentine, au sujet de la souveraineté des îles Falkland.

La position du Royaume-Uni sur cette question est bien connue et a été exposée en détail par le Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'ONU, Sir Emyr Jones Parry, dans un droit de réponse écrit à la déclaration de S. E. le Président Néstor Carlos Kirchner de la République d'Argentine à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, le 14 septembre 2005.

Le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland. Il ne saurait y avoir de négociations sur la souveraineté des îles Falkland tant que les habitants de ces îles ne le souhaitent pas.

M. Alaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ce matin, le Ministre des relations extérieures des Émirats arabes unis a fait des allégations inacceptables contre l'intégrité territoriale de mon pays.

Comme nous avons déjà officiellement et clairement exprimé notre position à maintes reprises sur cette question, je n'ai pas besoin d'entrer dans le détail. La République islamique d'Iran est pleinement résolue à s'acquitter de ses obligations internationales, notamment celles découlant du Mémoire d'accord de 1971. Nous sommes fermement convaincus qu'avec de la bonne volonté et dans le cadre de mécanismes mutuellement convenus l'on pourra dissiper les malentendus sur l'interprétation ou l'application de ce

Mémorandum d'accord, à supposer qu'il y en ait, et trouver une solution acceptable.

En outre, mon gouvernement s'est toujours félicité de l'interaction et de l'échange de vues entre des responsables iraniens et les Émirats arabes unis sur les questions qui intéressent et préoccupent nos deux pays. Nous pensons que le dialogue entre nos deux gouvernements peut contribuer de façon déterminante à dissiper tout malentendu.

M. Desmoures (Argentine) (*parle en espagnol*) : Au sujet de ce qu'a déclaré le représentant du Royaume-Uni sur la question des îles Malvinas, la délégation argentine réaffirme, mot pour mot, l'intervention prononcée hier devant l'Assemblée générale par le Ministre des relations extérieures, du commerce international et du culte de la République argentine. À cet égard, nous voudrions rappeler que, comme l'a décidé l'ONU à diverses occasions, ce n'est qu'à travers des négociations bilatérales entre les Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni que l'on pourra mettre un terme au différend de souveraineté dénommé question des îles Falkland (Malvinas).

L'Argentine déclare à nouveau être disposée à entreprendre de telles négociations.

M. Al-Mazroui (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Concernant la déclaration prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au sujet de l'occupation par l'Iran des trois îles des Émirats arabes unis, je me limiterai à dire que les Émirats arabes unis, qui ont à plusieurs reprises exprimé leur ferme position de principe sur cette question nationale, souhaitent dire leur toute grande déception devant les fausses allégations du représentant iranien. Ces allégations traduisent le comportement illégitime du Gouvernement iranien, qui ignore tous les faits historiques, juridiques et démographiques qui prouvent que ces trois îles – la Grande Tumb, la Petite Tumb et Abou Moussa – relèvent de la souveraineté des Émirats arabes unis.

Les Émirats arabes unis voudraient rappeler que la présence iranienne, depuis 1971, sur ces îles

appartenant aux Émirats arabes unis est une occupation militaire illégale qui viole les fondements de toutes relations internationales, la Charte des Nations Unies et le droit international applicable. Il faut donc mettre un terme à cette présence.

Je voudrais également rappeler les paroles de notre Ministre des affaires étrangères qui, dans son allocution prononcée aujourd'hui, a demandé à la République islamique d'Iran de revoir sa politique d'occupation de ces îles et de réagir sérieusement aux initiatives de paix qui ont été proposées par le Gouvernement des Émirats arabes unis afin de régler cette question de façon pacifique, soit par le biais de négociations bilatérales, constructives et pacifiques qui permettraient de remédier aux causes de cette crise, soit en la renvoyant devant la Cour internationale de Justice et en respectant la décision juridique de la Cour, afin de garantir une solution juste, globale et durable qui renforcerait les relations de bon voisinage et la coopération entre les deux pays et les deux peuples et consoliderait la stabilité, la sécurité, la paix et le développement dans la région du golfe Arabique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu tous les orateurs en droit de réponse.

Organisation des travaux

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'informe les membres que la séance de l'Assemblée générale consacrée à l'examen du premier rapport du Bureau (A/60/250), prévue originellement pour ce soir, a été reportée à demain, 20 septembre, dans la soirée, à l'issue du débat général. La raison de ce report – comme les représentants l'ont sans doute deviné – provient de quelques problèmes de circuits électriques au niveau du bâtiment, qui empêchent le fonctionnement des ordinateurs et des téléphones. Du fait des problèmes logistiques entraînés par cette panne d'électricité, la séance du Bureau est reportée. Les représentants voudront bien transmettre cette information à leurs collègues qui travaillent au Bureau.

La séance est levée à 19 h 20.